

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

La loi de l'enfant unique en Chine : pourquoi y avoir mis fin ?

Mémoire réalisé par
Marie Roquiny

Promoteur
François Randour

Titulaire du cours
Benoît Rihoux

Mémoire LPOLS2900
Année académique 2016-2017
Master 60, sciences politiques orientation générale

Déclaration déontologique

« Je déclare sur l'honneur que ce TFE a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roquimy', with a stylized flourish at the end.

Remerciements

Je remercie sincèrement mon promoteur et lecteur François Randour pour ses conseils toujours constructifs, ses réflexions pertinentes, son aide et son soutien. J'espère que ce travail correspondra à ses attentes et à ses exigences de qualité.

Merci à ma famille toujours présente pour me soutenir dans mes périodes de doutes. Surtout ma maman qui supporte mes plaintes et arrive toujours à calmer mes craintes. Je dédie ce travail particulièrement à mon grand-père, Gaston Billet, en espérant qu'il reste pour toujours fier de moi.

Table des matières

Introduction	3
PARTIE 1 : Cadre d'analyse	4-15
Chapitre 1 : Contexte historique, mise en œuvre et l'acteur « planning familial »	4-7
1. Contexte historique et mise en œuvre de la loi	4-5
2. Le planning familial comme acteur majeur de la loi de l'enfant unique	5-7
Chapitre 2 : Question de recherche, hypothèses et méthodes	8-15
1. Expliquer le changement de politique publique	8-9
2. Hypothèses, dépendance au sentier et fenêtre d'opportunité	9-13
2.1. Path dependence.....	9-11
2.2. Policy window of opportunity.....	12-13
3. Méthode du process-tracing	13-15
4. Prendre conscience des écueils théoriques	15
PARTIE 2: Analyse empirique	16-40
Chapitre 1 : 1979, le début de la loi de l'enfant unique	17-19
Chapitre 2 : 1984, le premier changement de la loi de l'enfant unique	20-22
Chapitre 3 : 1984 à 2001, inertie de la politique.....	23-25
1. Résistance populaire et réaffirmation de la loi.....	23
2. Doutes sur l'efficacité de la politique et tensions au sein du Parti Communiste Chinois	24-25
Chapitre 4 : 2001 à 2012, la loi de 2001, l'inertie et l'apparition des conséquences négatives.....	26-30
1. Les années 2000 et la loi de 2001	26-28
2. Les conséquences non désirées de la politique de l'enfant unique	28-30
Chapitre 5 : 2012 et 2013, crise économique, Xi Jinping et deuxième changement	31-34
Chapitre 6 : 2015, la fin de la loi de l'enfant unique	35-36
Discussion de l'analyse empirique	37-40
CONCLUSION	41-42
Bibliographie	43-48
Annexes	49-58

Introduction :

La loi de l'enfant unique en Chine, mise en œuvre en 1979¹, a été la politique la plus stricte de contrôle des naissances au monde². Elle a permis à la Chine de diminuer son taux de natalité de « 5,7 enfants par femme en moyenne en 1970 »³ à aujourd'hui « moins d'1,5 enfant par femme en moyenne »⁴. La diminution de la natalité est donc un objectif atteint par le gouvernement chinois. Pourtant, une fois l'objectif réalisé, cette loi et ses campagnes de contrôle des naissances n'ont pris fin que le 1^e janvier 2015⁵.

Après 40 ans d'application, la fin symbolique de cette politique montre un revirement du gouvernement chinois. Une loi qui apparaissait comme le symbole de la Chine contemporaine et qui intriguait le monde occidental par son caractère contraignant sur la vie privée des chinois. Ce changement de politique est explicable par des effets importants et non-négligeables sur la démographie de la Chine. L'application de la loi de l'enfant unique a effectivement mené à un renversement de la pyramide des âges qui laisse des traces, non seulement sur la société chinoise, mais aussi sur les individus eux-mêmes⁶. Aujourd'hui, la Chine doit faire face à deux grands défis essentiels : un vieillissement de la population et un manque de femmes dans la société chinoise. Répertorier les causes du changement de la politique en Chine permet de définir les défis auxquels la Chine devra faire face aujourd'hui mais aussi dans le futur. La fin symbolique de la loi, décidée par le gouvernement chinois, ne fait que confirmer cette volonté de changement.

Dans ce travail, l'objectif de la recherche est donc d'expliquer le changement de la politique de l'enfant unique en Chine. Pour y répondre, nous allons d'abord expliquer le contexte historique de la loi de l'enfant unique, les changements survenus entre 1979 et 2015. Nous évoquerons notamment la disparité d'application entre la population urbaine, rurale et les minorités ethniques. Ensuite nous parlerons du cadre d'analyse qui se base sur la question de recherche suivante : **Après 36 années d'application de la loi de l'enfant unique, comment expliquer son abolition en 2015 ?** Cette question définira et servira de fil rouge à ce travail de fin d'étude. Pour répondre à cette question de recherche, nous analyserons le poids du passé avec le concept de dépendance au sentier (path dependence) et le changement de politique décidé grâce à une fenêtre d'opportunité (policy window). Nous parlerons, dans la deuxième partie de ce travail, des éléments empiriques qui peuvent conforter ou réfuter les éléments théoriques selon la méthode du traçage de processus (process-tracing). D'abord, nous parlerons de l'instauration de la loi en 1979. Ensuite, de son premier changement en 1984. Troisièmement, sa période d'inertie de 1984 à 2001 pour ensuite évoquer les années 2000. Cinquièmement, nous aborderons la crise économique en 2012-2013. Et nous finirons par la fin de loi en 2015.

¹ Elisabeth CROLL, Delia DAVIN, Penny KANE (sous la direction de), *China's one-child family policy*, Basingstoke, Hampshire: MacMillan, 1985, p 1-2.

² Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », *SER Études*, 2013, tome 419, p 7.

³ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 12.

⁴ *Ibidem*, p 13.

⁵ Patrick SAINT-PAUL, « La Chine dans le piège démographique », *Le Monde*, 02/03/2015, URL : <http://www.lefigaro.fr/international/2015/03/02/01003-20150302ARTFIG00310-la-chine-dans-le-piege-demographique.php> , page mise à jour: 03/03/2015, page consultée le 24/10/2016.

⁶ Elisabeth CROLL, Delia DAVIN, Penny KANE (sous la direction de), *China's one-child family policy*, Basingstoke, Hampshire: MacMillan, 1985, p 149-150.

PARTIE 1 : Cadre d'analyse

Chapitre 1 : Contexte historique, mise en œuvre et l'acteur « planning familial »

Afin de comprendre l'implication de la loi de l'enfant unique sur la Chine et sa suppression symbolique de 2015, il faut prendre en considération l'histoire de l'implémentation de la loi de l'enfant unique et son évolution. Une évolution qui mène aujourd'hui à un frein au développement économique du pays à cause d'un taux de natalité trop faible. Les naissances peu nombreuses entraînées par l'application de la loi ont eu un énorme impact sur le futur de la Chine. C'est ce que nous allons analyser dans ce chapitre. D'abord en rappelant brièvement le contexte historique. Ensuite en mettant en avant l'acteur majeur de la loi de l'enfant unique. Il s'agit du Planning Familial qui est l'institution de mise en œuvre de la politique publique. C'est lui qui se doit de réaliser l'objectif d'un enfant par couple décidé par le Parti Communiste Chinois.

1. Contexte historique et mise en œuvre de la loi

La loi de l'enfant unique a été mise en œuvre en 1979 mais elle résulte des conséquences de politiques publiques et de décisions prises avant cette date. C'est pourquoi, il est important de retracer brièvement le contexte historique de la loi et son implémentation.

Le contrôle de la fécondité et de la démographie chinoise était essentiel à l'époque. Le Grand Bond en avant de 1961, voulu et mis en place par Mao Tsé-Toung, a entraîné une énorme famine qui a tué plus de 17 millions de chinois⁷ (30 millions selon Isabelle Attané)⁸. Suite à cette famine, lorsque les ressources sont revenues en suffisance, le phénomène de rattrapage démographique a augmenté de nouveau le taux de fécondité⁹. Ces générations nombreuses nées après 1964 deviennent un sujet de préoccupation constant pour le gouvernement chinois¹⁰ car le taux de fécondité est passé à 6 enfants par femme en 1970¹¹.

En 1971, une directive de limitation des naissances devient une politique nationale fondamentale¹². C'est le slogan « wan, xi, shao » (en français : tard, espacé et peu) qui incarne cette politique¹³. Cette directive met en place un retardement de l'âge du mariage,

⁷ Evelyn SULLEROT, « La Chine, Géographie ethnique et mutations démographiques », *Population & Avenir*, 2005, n°671, p 15.

⁸ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 11.

⁹ Evelyn SULLEROT, « La Chine, Géographie ethnique et mutations démographiques », *Population & Avenir*, 2005, n°671, p 15.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 11.

¹² Evelyn SULLEROT, « La Chine, Géographie ethnique et mutations démographiques », *Population & Avenir*, 2005, n°671, p 15.

¹³ *Ibidem*.

des avortements libéralisés, une large diffusion de la contraception et une réduction de la descendance¹⁴.

Les quotas de naissances seront mis en place en 1973¹⁵. Dès ce moment là, des distinctions vont être faites entre les habitants en milieu urbain et rural mais aussi envers les 55 minorités ethniques répertoriées en Chine¹⁶. Ces différences sont résumées dans le tableau suivant :

Habitant	Âge minimum légal du mariage	Nombre d'enfants
Urbain	➤ 25 ans pour les femmes ➤ 28 ans pour les hommes	2
Rural	➤ 23 ans pour les femmes ➤ 25 ans pour les hommes	3
Minorité	Exclusion de ces mesures	

Source : Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 12.

Cette politique va commencer à réduire le taux de fécondité mais la génération nombreuse issue des années 60 arrive en âge de procréer¹⁷. Le risque d'un nouveau baby-boom est non négligeable. En 1978, Deng Xiaoping, vice Premier ministre à l'époque, va ajouter un deuxième objectif à la diminution de la natalité : réguler la croissance de la population pour permettre un développement économique¹⁸. C'est à lui que la Chine doit son développement économique contemporain spectaculaire de 7-8% du PIB par an¹⁹. Pour réaliser cet objectif de croissance, la loi de l'enfant unique sera instaurée en 1979 et appliquée à la population des villes et des campagnes²⁰. Tous les couples ayant plus d'un enfant seront sanctionnés : amendes, confiscations sur salaire, expropriations voire licenciements de l'entreprise d'état²¹.

La politique publique de diminution de la natalité entre donc en jeu dès 1971 et va évoluer jusqu'en 1979 pour devenir la loi de l'enfant unique. C'est à ce moment qu'elle atteint sa forme de croisière.

2. Le Planning Familial comme acteur majeur de la loi de l'enfant unique

Pour mener à bien les objectifs de limitation de naissances de la loi de l'enfant unique en Chine, le gouvernement avait besoin d'institutions pour appliquer cette mesure sur le terrain. Une institution est définie par Douglass North comme une organisation qui « sert à créer de l'ordre et réduit l'incertitude dans les échanges »²². En d'autres termes, l'institution permet au gouvernement de mettre en œuvre sa politique.

¹⁴ Elisabeth CROLL, Delia DAVIN, Penny KANE (sous la direction de), *China's one-child family policy*, Basingstoke, Hampshire: MacMillan, 1985, p 135.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Evelyn SULLEROT, « La Chine, Géographie ethnique et mutations démographiques », *Population & Avenir*, 2005, n°671, p 15.

¹⁷ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 12.

¹⁸ Malcolm POTTS, « China's one child policy », *BMJ: British Medical Journal*, 2006, vol. 333, N°7564, p 361.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 12.

²¹ *Ibidem*.

²² Douglass C.NORTH, « Institutions », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, N°1, 1991, p 97.

Dans le cas de la politique de l'enfant unique, l'institution qui fait fonctionner cette loi est le Planning Familial²³. C'est cet organisme qui, depuis 1979, fournit une autorisation aux couples mariés pour avoir un enfant. Cette autorisation se nomme « certificat de l'enfant unique »²⁴. Le Planning Familial effectue tout le travail de contrôle pour éviter les grossesses non-planifiées, met en œuvre les sanctions et les récompenses en cas de respect ou non des objectifs décidés par les autorités²⁵.

La politique de l'enfant unique a d'abord été élaborée au niveau constitutionnel et national mais « *les dirigeants chinois ont préféré adopter des réglementations provinciales, tenant compte des conditions locales* »²⁶. Ce sont les cadres locaux qui ont la responsabilité de fonctionnement de la loi de l'enfant unique²⁷. Les principes de base de la loi sont donc décidés au niveau national mais l'application de la politique est plutôt décentralisée²⁸. Le gouvernement et les provinces prévoient l'orientation de la politique familiale tandis que chaque localité, jusqu'aux équipes villageoises, assume la responsabilité de l'exécution de la politique²⁹. Cette décentralisation est essentielle car elle permet d'adapter la politique aux besoins de terrain parce que la Chine est un territoire immense et très diversifié³⁰. C'est durant les années 80 que chaque province a rédigé ses propres règlements de limitation de naissances. Dans le tableau suivant sont résumés les points de ressemblance et de différence entre les différents règlements³¹.

Ressemblances	Différences
Délivrance du « certificat de l'enfant unique » = autorisation pour le couple afin d'avoir un enfant	Décide du nombre d'enfants ➤ Si c'est en ville : 1 enfant ➤ Si c'est en campagne : 2 enfants
Lutte intensive contre les grossesses non-planifiées par le planning familial ➤ Moyens de contraception gratuits (pilules, stérilets, avortements...) ➤ Avortement obligatoire en cas de grossesse non autorisée	Décide des moyens utilisés pour faire respecter la loi ➤ Des sanctions si non respect (amendes, licenciements...) ➤ Des avantages si respect (primes, soins médicaux gratuits...)

Source : Elisabeth CROLL, Delia DAVIN, Penny KANE (sous la direction de), *China's one-child family policy*, Basingstoke, Hampshire: MacMillan, 1985.

L'organisation du Planning Familial est très pyramidale et hiérarchique, comme l'est la structure du pouvoir politique de la Chine³². Mettre en œuvre ce système de contrôle des naissances a demandé une création de structures spécifiques à tous les niveaux de l'administration territoriale déjà existante comme cela apparaît sur le schéma suivant³³ :

²³ Judith BANISTER, Christina WU HARBAUGH, China's family planning program: inputs and outputs, Center for International Research Bureau of the Census, Washington, 1994, p 2.

²⁴ Isabelle Attané, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 18.

²⁵ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographie*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

²⁶ Isabelle Attané, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 4.

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ Judith BANISTER, Christina WU HARBAUGH, China's family planning program: inputs and outputs, Center for International Research Bureau of the Census, Washington, 1994, p 52.

²⁹ *Ibidem*.

³⁰ Isabelle Attané, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 11-12.

³¹ *Ibidem*, p 12.

³² Judith BANISTER, Christina WU HARBAUGH, China's family planning program: inputs and outputs, Center for International Research Bureau of the Census, Washington, 1994, p 50.

³³ Isabelle Attané, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 16.

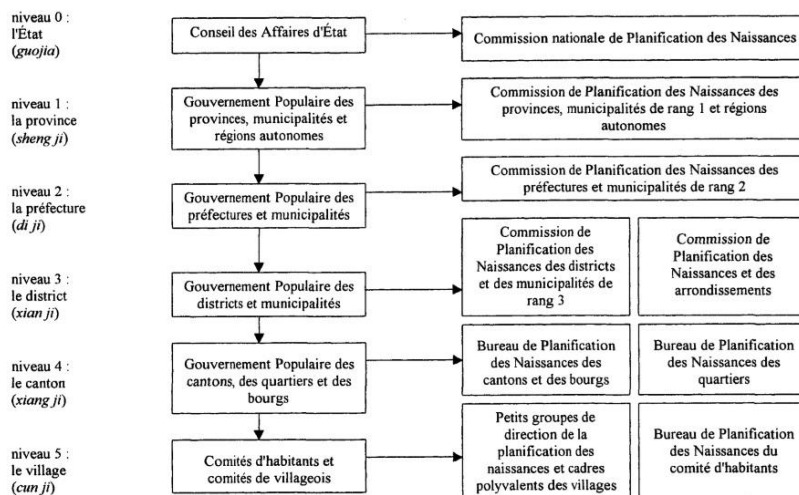


Figure 2. Structure de l'administration territoriale et de la planification des naissances

Source : Huang Maochen (1992), p. 154.

Le plus haut niveau de hiérarchie est la Commission nationale de planification des naissances. Ensuite, au niveau des provinces, des préfectures et des districts, une commission de planification est aussi mise en place. Pour les cantons, c'est un bureau de planification qui contient des représentants de la Fédération des femmes, de l'administration civile et des responsables de service de l'hygiène, de santé et de propagande³⁴. Et enfin à la base de la hiérarchie se situe, au niveau de comité de villageois et du comité d'habitants, des petits groupes de direction ou bureau de planification des naissances qui se chargent d'une dizaine de ménages.

C'est depuis 1973 que la Commission nationale des naissances établit le nombre de naissances souhaitées pour l'année suivante³⁵. C'est ce qu'on appelle les quotas de naissances³⁶ vu dans le point précédent. L'agent du Planning Familial sur le terrain local doit donc se tenir informé sur la situation de chaque femme mariée en âge d'avoir des enfants (ses pratiques contraceptives, son désir ou non d'enfant, sa grossesse éventuelle...)³⁷. Le Planning Familial permet de maintenir un certain contrôle sur la population³⁸. Un contrôle qui perdure encore aujourd'hui même si la loi de l'enfant unique a été abolie en 2015 par le gouvernement chinois pour un modèle « un couple deux enfants ». Le Planning Familial existe toujours : une autorisation préalable à la naissance d'un enfant, délivrée par leur bureaux est encore obligatoire³⁹.

Le Planning Familial est donc un acteur essentiel dans la mise en œuvre de la politique publique. Son organisation décentralisée et régionale permet un contrôle précis de la vie privée de la population chinoise. Ce qui permet d'adapter la politique en fonction des besoins du terrain et des quotas de naissances définis par le gouvernement. Le Planning Familial est l'un des objets étudiés dans la partie 2 de ce travail de recherche.

³⁴ Isabelle Attané, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 16-17.

³⁵ *Ibid.*, p 18.

³⁶ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographie*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

³⁷ Isabelle Attané, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 20.

³⁸ Douglass C. NORTH, « Institutions », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, N°1, 1991, p 105.

³⁹ Isabelle ATTANÉ, « La fin de l'enfant unique en Chine ? », Inéd Édition, *Population et Sociétés*, 2016, n°535, p 2.

Chapitre 2 : Question de recherche, hypothèses et méthode

La question de recherche de ce travail, abordée dans ce chapitre, vise à expliquer le changement de politique publique. Elle est basée sur le cas particulier de la loi de l'enfant unique en Chine. Pour répondre à cette question, nous allons ensuite formuler deux hypothèses fondées sur deux concepts théoriques : la dépendance au chemin et la fenêtre d'opportunité. Et finalement, nous terminerons par évoquer la méthode qui est utilisée pour tester ces hypothèses : le process-tracing.

1. Expliquer le changement de politique publique

Dans le cadre d'une question générale sur le changement politique en Chine, le cas de la loi de l'enfant unique semble être particulièrement approprié. La loi de l'enfant unique, un symbole de la Chine contemporaine, vient d'être abrogée le 1^{er} janvier 2015. Avec la suppression de cette loi, c'est l'image de la société chinoise qui change. Fini le modèle de « l'enfant empereur »⁴⁰, la Chine évolue vers un modèle plus traditionnel en occident : un couple, deux enfants⁴¹.

Tout d'abord, il est important de définir ce que l'on entend par changement politique qui est le cœur de ce travail de fin d'étude. Pour Patrick Hassenteufel, la « *capacité à agir sur la société et l'économie* »⁴² donne la légitimité aux politiques publiques et cette légitimité passe aussi par le changement⁴³. Par changement, l'auteur entend qu'il « *attire l'attention sur la mise à l'agenda et sur la décision et donc à privilégier l'affichage politique de mesures de politiques publiques au détriment de leur mise en œuvre effective, qui peut en être très éloigné* »⁴⁴. Dans ce travail, nous ne nous focaliserons donc pas sur la mise en œuvre effective du changement mais sur son affichage politique.

Quand on évoque le changement, on le décrit souvent en partant d'une dichotomie : changement/non-changement, dire/faire, rupture brutale/transformation graduelle...⁴⁵ Pourtant, dans l'analyse du changement, l'objectif est justement de dépasser ces dichotomies pour fournir un modèle explicatif général⁴⁶. C'est-à-dire analyser l'articulation entre les variables qui expliquent le changement et le rôle des interactions extérieures⁴⁷. Il faut donc analyser deux types d'éléments dans la politique publique : les paramètres du changement dans la politique publique et les obstacles ou limites aux changements⁴⁸. C'est sur cette base que Patrick Hassenteufel définit ce changement de politique publique: le

⁴⁰ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographie*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

⁴¹ Isabelle ATTANÉ, « La fin de l'enfant unique en Chine ? », Ined Édition, *Population et Sociétés*, 2016, n°535, p 1.

⁴² Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008, coll. U. Sociologie, p 225.

⁴³ *Ibidem*.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *Ibid.*, p 226.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p 227.

« *changement et (le) non changement se mêlent et conduisent à des hybridations complexes* »⁴⁹.

Sur cette définition du changement de politique publique, nous allons analyser le cas particulier de la politique de l'enfant unique en Chine. Et donc, poser la question de recherche suivante : **Après 36 années d'application de la loi de l'enfant unique, comment expliquer son abolition en 2015 ?**

Pour répondre à cette question, nous devons d'abord justifier les concepts utilisés et la période de temps choisie. Se concentrer sur la politique de l'enfant unique en Chine n'est pas un hasard. Cette loi sur la natalité mène la Chine à avoir l'un des plus faibles taux de natalité sur la planète⁵⁰. Ce qui pose évidemment question sur l'impact que cette politique peut avoir sur la Chine et plus généralement sur le monde entier. En effet, la Chine est une puissance internationale non-négligeable surtout en matière d'économie et de main d'œuvre disponible pour les entreprises occidentales et américaines. Les effets de cette loi sur la Chine auront donc des répercussions plus globales dans nos régions et sur nos économies.

Se focaliser et attirer l'attention sur la fin de cette loi de l'enfant unique est également un enjeu essentiel de la question de recherche. Pourquoi le gouvernement chinois y-a-t-il mit fin en 2015 ? Alors que c'est justement une loi qui est identifiée comme le symbole même de la société chinoise depuis tant d'années. Dans ce travail, nous nous intéresserons aux deux types de changement : le changement incrémental (path dependency) et la rupture (window of opportunity). Ces deux types de changement sont incarnés dans les concepts sur lesquels sont basées les hypothèses.

2. Hypothèses, dépendance au sentier et fenêtre d'opportunité :

Nous pouvons évoquer deux hypothèses explicatives du changement de politique publique qui se dégagent sur le sujet de la loi de l'enfant unique en Chine : la dépendance au sentier et les fenêtres d'opportunité.

Les deux concepts utilisés dans les hypothèses de cette recherche sont interreliés. Le path dependency n'explique pas à lui seul le changement de la politique de l'enfant unique en Chine. Il met bien en avant la continuité d'application d'une politique publique et explique pourquoi la loi de l'enfant unique a pris 36 ans à être supprimée du paysage politique chinois. Et ce, malgré une apparition rapide de problèmes liés à l'application de cette politique. La possibilité de mettre en œuvre le changement et casser cette politique symbolique passe également par le policy window of opportunity. Ce dernier concept permet de rompre la continuité de la loi de l'enfant unique en mettant en avant un événement ou une crise qui donne l'occasion de modifier la politique.

2.1. Path dependency

Le concept de path dependence est lié à un changement non-radical de politique publique. Il est défini différemment selon plusieurs auteurs. Pierson voit le concept de path dependence, dépendance au sentier, comme « *un processus social fondé sur une dynamique de*

⁴⁹ Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008, coll. U. Sociologie, p 226.

⁵⁰ Isabelle ATTANÉ, « La fin de l'enfant unique en Chine ? », Ined Édition, *Population et Sociétés*, 2016, n°535, p 1.

rendements croissants »⁵¹. Son modèle est fondé sur le principe qu'il est « généralement difficile de changer les politiques car les institutions sont engluées et les acteurs protègent le modèle existant »⁵². Surtout en raison des très grands coûts budgétaires si le gouvernement veut réviser la politique⁵³ c'est-à-dire retourner en arrière. William Sewell, de son côté, met l'accent sur l'importance du poids du passé: « ce qui est arrivé à un moment antérieur affectera les résultats possibles d'une séquence d'événements se produisant à un moment ultérieur »⁵⁴. Les choix faits par l'autorité dans le passé encouragent donc une continuité dans les politiques adoptées par les gouvernements⁵⁵.

Mais une définition plus étroite du concept de path dependence est aussi proposée par Margaret Levi : « une fois qu'un pays ou une région a commencé à suivre une voie, les coûts d'inversion sont très élevés. Il y aura d'autres possibilités de choix mais les retranchements de certains arrangements institutionnels entravent une inversion facile du choix initial »⁵⁶. Afin d'expliquer plus clairement ce qu'elle entend par là, Margaret Levi propose une métaphore, celle de l'arbre. « Du même tronc il y a beaucoup de branches différentes et des branches plus petites. Bien qu'il soit possible de retourner en arrière ou de grimper de l'une à l'autre et, c'est essentiel si la branche choisie meurt, la branche sur laquelle le grimpeur commence est celle qu'il tend à suivre »⁵⁷. C'est dans ce sens plus étroit que nous allons utiliser le concept de path dependence.

Autrement dit, le changement est vu dans ce travail comme un changement de type incrémental et linéaire. Il se fait par des révisions et adaptations de la politique publique aux besoins de la réalité de terrain. Les institutions, de leur côté, encouragent une certaine inertie et s'opposent aux évolutions de la politique publique. Les coûts élevés de révision ou de retour en arrière encouragent également une résistance aux changements. Ces derniers sont donc finalement provoqués par une accumulation de modifications cosmétiques. La loi de l'enfant unique en Chine a été modifiée par le gouvernement chinois durant sa période d'application mais ce n'est qu'en 2015 que la loi de l'enfant unique est symboliquement abolie⁵⁸. C'est pourquoi, travailler sur cette loi permet sans aucun doute d'illustrer la question générale du changement politique en Chine.

Nous allons donc formuler notre **première hypothèse** comme suit : **le path dependency influence le changement de la politique de l'enfant unique en raison de l'importance des choix faits dans le passé et de la continuité de l'application de la loi de 1979 à 2015**. Cela met en évidence « un caractère fortement contraint des choix présents (dont la

⁵¹ Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, American Political Science Association, vol. 94, n°2, 2000, p 251

⁵² Lucie CERNA, « The nature of policy change and implementation: a review of different theoretical approaches », *OECD*, 2013, p 4.

⁵³ *Ibidem*.

⁵⁴ Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, American Political Science Association, vol. 94, n°2, 2000, p 252

⁵⁵ Lucie CERNA, « The nature of policy change and implementation: a review of different theoretical approaches », *OECD*, 2013, p 4.

⁵⁶ Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, American Political Science Association, vol. 94, n°2, 2000, p 252.

⁵⁷ *Ibidem*.

⁵⁸ Patrick SAINT-PAUL, « La Chine dans le piège démographique », *Le Monde*, 02/03/2015, URL :

<http://www.lefigaro.fr/international/2015/03/02/01003-20150302ARTFIG00310-la-chine-dans-le-piege-demographique.php> , page mise à jour: 03/03/2015, page consultée le 24/10/2016.

volonté de changement de la politique de la loi de l'enfant unique) *puisque le domaine du possible est verrouillé par l'existant, découlant d'un choix initial* »⁵⁹.

Pour mesurer cette hypothèse, nous allons nous baser sur différents paramètres du path dependency. Il y a trois critères qui doivent être pris en compte dans l'analyse de la politique publique : le coût du changement, l'identification du point de rupture (turning point), l'analyse des institutions et des jeux d'acteurs.

Tout d'abord, les coûts entraînés par un retour en arrière sur la politique adoptée sont trop élevés pour que les autorités envisagent cette possibilité. De plus, ces coûts selon Pierson augmentent au fil du temps⁶⁰, plus on attend pour changer la politique, plus cela sera coûteux pour les autorités de revenir en arrière. Dans le contexte de la loi de l'enfant unique, nous allons analyser les coûts financiers. « *Dans des contextes d'interdépendance sociale complexes, de nouvelles institutions et politiques sont coûteuses à être créées* »⁶¹ et financées. Pour analyser ces coûts nous allons nous baser sur le financement de l'institution principale qui fait fonctionner la loi de l'enfant unique : le Planning Familial, présenté dans le chapitre précédent. Nous analyserons également les coûts sociaux qu'implique la politique publique sur la population. Nous nous baserons donc sur la résistance populaire ou son acceptation de la politique publique.

Ensuite, il faut prendre en compte les increasing returns qui sont définis comme des feedback positifs créés par une politique publique. Les effets positifs d'une politique publique (increasing returns)⁶², surpassent les effets négatifs entraînés par son application. Tant que les effets positifs restent supérieurs aux effets négatifs, cela n'encourage évidemment pas le gouvernement à revenir sur sa politique publique. L'objectif dans ce travail est donc d'identifier le turning point en nous basant sur l'évolution économique de la Chine. C'est-à-dire le taux de croissance de son PIB. En lien avec l'évolution démographique du pays et principalement le taux de natalité. Il faut identifier le moment où, les effets de la diminution de la natalité provoquent des effets négatifs sur l'économie.

Et enfin, les institutions sont difficiles à changer⁶³. Car elles s'opposent à la volonté gouvernementale de modifier radicalement la politique publique à la base de la création de ces institutions. Ce qui est en lien direct avec le concept d'incrémentalisme de Lindblom⁶⁴. La politique publique n'est pas rationnelle, son changement ne passe pas par de grande réforme, un chamboulement total de la politique, mais bien par des essais et des erreurs du gouvernement⁶⁵. Ce dernier préférant le statu quo et essayant d'adapter la politique mise en œuvre par des petites adaptations en fonction de valeurs déjà utilisées qui s'accumulent pour former une grande réforme avec le temps⁶⁶. Dans le cas de la loi de l'enfant unique, quand nous parlons d'institutions, nous parlerons évidemment des plannings familiaux. Ce sont des organismes régionaux et locaux auxquels le gouvernement a délégué le contrôle sur le terrain du respect de la loi de l'enfant unique.

⁵⁹ Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008, coll. U. Sociologie, p 242.

⁶⁰ Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, American Political Science Association, vol. 94, n°2, 2000, p 252.

⁶¹ *Ibidem*, p 259.

⁶² *Ibid.*, p 255.

⁶³ Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008, coll. U. Sociologie, p 242.

⁶⁴ *Ibidem*, p 223.

⁶⁵ *Ibid.*, p 239.

⁶⁶ *Ibid.*

2.2. Policy window of opportunity

Pour tenter d'expliquer l'abolition de la loi à une année spécifique, nous pouvons nous baser sur le concept de « policy window of opportunity », fenêtre d'opportunité politique en français. Ce terme est défini comme une « *crise actuelle (qui) ouvre des possibilités aux réseaux de réformateurs pour faire avancer leurs politiques favorites* »⁶⁷. Autrement dit, ce sont des crises comme des désastres ou des scandales politiques⁶⁸ par exemple, qui permettent de faire émerger une nouvelle politique publique.

Collier et Collier, de leur côté, définissent une conjoncture critique, autrement dit une fenêtre d'opportunité, dans un contexte de politique comparée et la voient comme « *une période de changement significatif qui agit typiquement de façon distincte dans différents pays (ou autres unités d'analyse) et qui produit hypothétiquement des héritages distincts* »⁶⁹.

Plus précisément, pour Capoccia et Kelemen, la conjoncture critique est analysée en fonction des institutions⁷⁰. Les conjonctures sont « critiques » car « *elles placent les arrangements institutionnels sur des chemins ou des trajectoires qui sont vraiment difficiles à modifier* »⁷¹. Ils définissent les fenêtres d'opportunité comme « *une situation dans laquelle les influences structurelles sur l'action politique (c'est-à-dire économiques, culturelles, idéologiques, organisationnelles) sont significativement relâchées pour une période relativement courte, avec deux conséquences principales : l'éventail des choix plausibles ouverts aux acteurs politiques puissants et les conséquences de leur décisions pour les résultats d'intérêt sont potentiellement beaucoup plus important* »⁷². C'est ce qu'ils appellent la contingence. Finalement, David Wilsford voit la fenêtre d'opportunité plutôt comme un ensemble « *de fortes forces conjoncturelles qui sont probablement nécessaires pour déplacer la politique de son chemin déjà existant vers une nouvelle trajectoire* »⁷³. C'est dans ce sens que nous allons prendre en compte ce concept de fenêtre d'opportunité.

En d'autres termes, le changement de politique publique est provoqué par un ensemble de circonstances et d'évènements qui créent des conditions favorables à ce changement. Les acteurs politico-administratifs peuvent donc profiter de cette ouverture pour changer la politique publique. Cette vision permet d'expliquer l'abolissement en 2015 de la loi de l'enfant unique en Chine après 36 ans d'application stricte. Nous pouvons donc nous interroger sur cette date : pourquoi en 2015 et non pas avant ou après ?

Face à ces précisions théoriques, la **seconde hypothèse** pour le cas de la loi de l'enfant unique en Chine peut être formulée comme suit : **la fenêtre d'opportunité influence le changement de la politique de l'enfant unique car pour introduire ce changement, le gouvernement a dû attendre « une fenêtre d'occasion exceptionnelle appelée conjecture »**⁷⁴. C'est-à-dire qu'aucune fenêtre d'occasion exceptionnelle ne s'est présentée

⁶⁷ André FREIRE, Catherine MOURY, « Austerity Policies and Politics: The Case of Portugal », *Pôle Sud*, vol. 2, n° 39, 2013, p 37.

⁶⁸ *Ibidem*.

⁶⁹ Giovanni CAPOCCIA, Daniel R. KELEMEN, « The study of critical junctures: theory, narrative, and counterfactuals in historical institutionalism », *World Politics*, vol. 59, n°3, 2007, p 341.

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ *Ibid.*, p 342.

⁷² *Ibid*, p 343.

⁷³ David WILSFORD, « Path Dependency, or Why History Makes It Difficult but Not Impossible to Reform Health Care Systems in a Big Way », *Journal of Public Policy*, vol. 14, n° 3, 1994, p 252.

⁷⁴ Lucie CERNA, « The nature of policy change and implementation: a review of different theoretical approaches », *OECD*, 2013, p 4.

entre 1979 et 2015. Cela a empêché le gouvernement chinois de mettre fin ou modifier radicalement la politique de l'enfant unique, jusqu'en 2015 où une conjecture s'est finalement présentée. Autrement dit, des crises dans la scène politique chinoise auraient permis à la politique de l'enfant unique d'être finalement supprimée. Une fenêtre d'opportunité se situerait donc en 2015. Pour mesurer ce concept, nous avons identifié plusieurs facteurs à prendre en compte : le changement d'autorité politico-administrative, l'évolution de la croissance économique et l'évolution démographique.

Tout d'abord, le changement d'autorité politico-administrative au pouvoir. En effet, les élections sont propices aux changements de politique publique. Le nouveau gouvernement désirant trancher avec la politique appliquée par l'ancien gouvernement créer une opportunité pour modifier la politique, d'en créer de nouvelles ou d'abolir les anciennes⁷⁵. L'objectif étant de marquer les esprits et de trancher avec le gouvernement précédent.

Ensuite, nous analyserons les facteurs de développement ou de bouleversement économiques de la Chine en analysant la croissance de son PIB. Une crise économique permettrait aux acteurs politico-administratifs de changer de politique publique⁷⁶.

Troisièmement, un changement dans la démographie et dans la structure de la population d'un pays, avec une baisse fondamentale du taux de natalité en dessous du seuil de renouvellement de population pourraient expliquer un changement de la politique en raison des conséquences négatives produites sur le pays.

3. Méthode du process-tracing

Les concepts de fenêtre d'opportunité et de dépendance au sentier utilisés pour formuler les hypothèses sont confrontés avec les données empiriques selon la méthode du process-tracing⁷⁷ (traçage de processus). Cette méthode est définie par David Collier comme « *l'examen systématique des données diagnostiques sélectionnées et analysées à la lumière des questions de recherche et des hypothèses posées par l'investigateur* »⁷⁸. Le process-tracing permet de « *décrire les phénomènes politiques et sociaux et à évaluer les revendications causales* »⁷⁹. Il se base sur ce que Collier, Brady et Seawright nomment « *des observations de processus causal* »⁸⁰. C'est-à-dire qu'il analyse les trajectoires de changement et de causalité. Ce processus demande une description « statique » et exige de trouver des preuves diagnostiques⁸¹. Il faut analyser les différentes étapes du processus. Il y a une conjoncture critique quand « *les institutions changent en raison d'un choc exogène* »⁸².

La méthode du process-tracing est divisée, selon Derek Beach et Rasmus Brun Pedersen, en 3 techniques différentes : theory building (construction de la théorie), theory testing (test de la théorie) et explaining outcome (explication de résultats). Ce sont les deux derniers

⁷⁵ David Aubin, professeur et docteur en sciences politique, UCL, *Analyse des politiques publique (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-mai 2017.

⁷⁶ Giovanni CAPOCCIA, Daniel R. KELEMEN, « The study of critical junctures: theory, narrative, and counterfactuals in historical institutionalism », *World Politics*, vol. 59, n°3, 2007, p 343.

⁷⁷ *Ibidem.*, p 355.

⁷⁸ David COLLIER, « Understanding process tracing », *Political Science and Politics*, vol. 44, n°4, 2011, p 823.

⁷⁹ *Ibidem.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

⁸² Andrew BENNETT, Jeffrey T. CHECKEL, « Process Tracing: From Philosophical Roots to Best Practices », *Strategies for social inquiry*, Vancouver, 2012, p 32.

procédés qui seront utilisés afin d'expliquer notre question de recherche. D'une part, parce que notre question de recherche et nos hypothèses cherchent bien à « *explique(r) un résultat historique particulièrement déroutant. (...) L'objectif est d'élaborer une explication suffisante du résultat* »⁸³. Ici, nous cherchons bien à expliquer la fin d'une politique qui a mis presque 30 ans à être abolie. Ce qui correspond bien à la définition de l'explaining outcome process-tracing. D'autre part, nous nous basons aussi sur le theory testing car nous tentons d'étudier un « *mécanisme causal supposé être présent dans une population de cas d'un phénomène. Le chercheur sélectionne un seul cas où X et Y sont présents, et le contexte permet au mécanisme de fonctionner. Ici, l'objectif est d'évaluer si la preuve montre que le mécanisme causal hypothétique reliant X et Y était présent et qu'il fonctionnait comme théorisé* »⁸⁴. Ici, nous cherchons bien à expliquer le changement de politique public dans un cas particulier, celui de la loi de l'enfant unique en Chine. Utiliser ces deux approches est possible car les frontières entre les différents types de process-tracing se chevauchent⁸⁵. Surtout que les modèles centrés sur la théorie ou le cas particulier cherchent tous à « *tester ou construire des mécanismes de causalité théorisés, leur compréhension de la généralité des mécanismes causaux (des mécanismes systématiques devant être présents dans un ensemble de cas [population] à des mécanismes spécifiques à un cas)* »⁸⁶.

La méthode du process-tracing permet, dans cette recherche, d'analyser le changement de politique publique de manière linéaire et chronologique. Il permet de découvrir les mécanismes qui ont mené à la fin d'une politique publique. Mais aussi d'identifier les différentes périodes de changements incrémentaux durant toute sa mise en œuvre. L'objectif étant ici d'identifier plusieurs facteurs responsables du changement de la loi de l'enfant unique, finalement abolie en 2015. La loi s'est appliquée pendant 36 ans et a subi diverses modifications, l'analyse chronologique permet donc de repérer différents moments et mécanismes de changements. Le process-tracing permet également de prendre en compte l'évolution temporelle de différents critères possiblement responsables du changement tels que la croissance économique ou démographique. Et donc d'identifier les concepts de path dependency et de window of opportunity.

Pour vérifier nos hypothèses avec la méthode de process-tracing, nous allons nous baser sur plusieurs matériaux empiriques. Tout d'abord, l'évolution des chiffres démographiques de la Chine de 1979 à 2015 de la Banque Mondiale. Ensuite, nous allons analyser en parallèle l'évolution économique de la Chine en regardant les statistiques fournies par la Banque Mondiale. Troisièmement, nous analyserons le discours des acteurs politiques à propos de la loi de l'enfant unique qui a mené à des changements ou évolution de celle-ci. Pour cela, nous nous baserons principalement sur des articles de presse de différents médias : *Xinhua* (agence de presse chinoise), *People's daily* (agence de presse chinoise), *CCTV* (média audiovisuel chinois) et des articles du *Monde* (journal français). Ces médias ont été sélectionnés en raison de la disponibilité de leur contenu en anglais ou en français. Ces différentes sources nous permettront de recouper les informations et de situer le point de vue du politique sur la politique de l'enfant unique et ses changements. À cause de la période de temps choisie de 1979 à 2015, certains articles plus anciens seront difficilement accessibles car non numérisés par les agences de presse et les médias chinois. Ce sont

⁸³ Derek BEACH, Rasmus BRUN PEDERSEN, « Process Tracing Methods: foundations and guidelines », The University of Michigan Press, Michigan, 2013, p12.

⁸⁴ *Ibidem*, p 11.

⁸⁵ *Ibid.*, p 22.

⁸⁶ *Ibid.*, p 13-14.

principalement les articles du quotidien *Le Monde* qui nous permettront de remonter jusqu'à cette période. Et enfin, nous analyserons également le budget du Planning Familial qui est l'institution et l'acteur majeur de la politique de l'enfant unique. Mais les informations la concernant sont très peu accessibles en raison du manque de transparence du gouvernement chinois. Nous ne disposerons donc que des données de 1978 à 1990.

En conclusion, ces deux hypothèses basées sur le concept de path dependence et de window of opportunity et les différents modèles d'analyse seront testés, vérifiés ou réfutés grâce aux matériaux empiriques dans la deuxième partie de ce travail de recherche.

4. Prendre conscience des écueils théoriques :

Le concept de path dependence choisi pour expliquer la lenteur de la suppression de la loi de l'enfant unique n'est pas parfait. Il explique bien pourquoi une évolution, un changement est si difficile dans les politiques publiques en soulignant l'importance du statu quo. Mais la faiblesse du modèle est qu'il est compliqué de montrer les coûts et les motivations créés par le choix politique original et comment cela affecte les décisions à propos des choix politiques futurs⁸⁷.

La fenêtre d'opportunité, de son côté, dans le cas de la loi de l'enfant unique tend à expliquer pourquoi la suppression de la loi s'est effectuée en 2015 et pas avant. Ce modèle a lui aussi des faiblesses. Tout d'abord, il est difficile de représenter les conjonctures. Capoccia et Kelemen définissent ces périodes où le changement de politique devient possible comme des « *périodes de temps relativement courtes pendant lesquelles il existe une probabilité sensiblement accrue que les choix des agents influenceraient le produit de leur intérêt* »⁸⁸. Autrement dit, les décisions prises par des acteurs politiques lorsqu'une fenêtre d'opportunité se présente ont un impact considérable sur le changement de politique publique⁸⁹. Ensuite, il est aussi difficile d'identifier les conditions qui permettent la réforme et d'identifier les fenêtres d'opportunité qui se présentent. Enfin, la conjoncture critique n'est souvent identifiable que rétrospectivement⁹⁰.

La méthode utilisée pour analyser les deux hypothèses, le process-tracing, permet justement de prendre en compte les éléments passés. Mais, cette méthode n'a pas que des avantages. Il demande une définition et une description suffisamment complètes des processus étudiés. L'analyse peut échouer si les phénomènes observés dans cette trajectoire ne sont pas adéquatement définis⁹¹. De plus, bien que l'objectif soit de trouver la meilleure explication possible, la théorie ne sera jamais confirmée avec 100% de certitude⁹².

⁸⁷ Lucie CERNA, « The nature of policy change and implementation: a review of different theoretical approaches », *OECD*, 2013, p 4.

⁸⁸ Citations dans: Lucie CERNA, « The nature of policy change and implementation: a review of different theoretical approaches », *OECD*, 2013, p 4.

⁸⁹ *Ibidem*, p 5.

⁹⁰ Andrew BENNETT, Jeffrey T. CHECKEL, « Process Tracing: From Philosophical Roots to Best Practices », *Strategies for social inquiry*, Vancouver, 2012, p 32.

⁹¹ David COLLIER, « Understanding process tracing », *Political Science and Politics*, vol. 44, n°4, 2011, p 823.

⁹² Derek BEACH, Rasmus BRUN PEDERSEN, « Process Tracing Methods: foundations and guidelines », *The University of Michigan Press*, Michigan, 2013, p 21.

PARTIE 2 : Analyse empirique

Afin de tester au mieux les hypothèses de path dependency et de window of opportunity, nous allons appliquer, dans cette deuxième partie, la méthode du process-tracing (explaining outcome et theory testing). Et, plus précisément en utilisant une approche chronologique qui nous permettra de mettre en avant les étapes les plus importantes dans l'évolution de la mise en œuvre de la politique de l'enfant unique en Chine.

Comme évoqué dans la méthode, les différents matériaux empiriques utilisés dans cette partie sont : la croissance du PIB, l'évolution du taux de natalité, le discours tenus par les acteurs politico-administratifs dans la presse et les médias (*Xinhua*, *CCTV*, *People's daily* et *Le Monde*), la résistance populaire face à la loi de l'enfant unique et enfin le budget du Planning Familial.

Ces cinq critères (démographie, économie, financement du Planning familial, discours des acteurs politico-administratifs et résistance populaire), sont donc retenus afin de répondre à notre question de recherche suivante : **Après 36 années d'application de la loi de l'enfant unique, comment expliquer son abolition en 2015 ?** Les différentes dimensions vont donc être étudiées dans cette recherche de manière linéaire et chronologique. L'objectif est d'explicitier les différentes étapes de modifications ou de continuité de la loi qui mènent finalement à son abolition. Nous tenterons donc d'identifier les différents éléments d'explication possibles qui mettent fin à la loi de l'enfant unique. Le premier chapitre dévoile le commencement de la loi de l'enfant unique qui a débuté en 1979. Deuxièmement, nous parlerons du premier changement de la loi survenu déjà en 1984. Ensuite, nous aborderons la période d'inertie connue par la politique de l'enfant unique. Notamment la résistance populaire et la réaffirmation de la loi, les doutes sur l'efficacité de la politique publique et les tensions au sein du Parti Communiste Chinois (PCC). Quatrièmement, les années 2000 et la loi de 2001 et enfin les conséquences non-prévues de la politique de l'enfant unique seront discutés. Cinquièmement, nous évoquerons le deuxième changement, la crise économique connue indirectement par la Chine et enfin l'avènement au pouvoir du Président Xi Jinping. Sixièmement, nous aborderons la fin définitive de la loi de l'enfant unique en 2015. Et nous ne terminerons par la discussion de l'analyse empirique.

Chapitre 1 : 1979, le début de la loi de l'enfant unique

Dans ce chapitre, nous évoquerons la vocation de long-terme de la politique instaurée en 1979 par le Parti Communiste Chinois. L'objectif est d'assurer un développement économique en diminuant le taux de natalité. Cette volonté de durabilité, comme l'envisage l'hypothèse de dépendance au sentier, est affirmée avec la création d'une institution essentielle pour la mise en œuvre : le Planning Familial.

La politique de l'enfant unique en Chine a été précédée par différentes tentatives de diminution de la natalité. Celles-ci étaient en opposition directe avec la politique nataliste de Mao Tsé-Toung qui encourageait les chinois à avoir une descendance nombreuse. Les initiatives de diminution de la fécondité ont été organisées en 1956-57 et en 1959-1961 sans grand succès. Ce n'est qu'au début des années 70 qu'elles ont permis de faire tomber le taux de natalité de 5,75 enfants par femmes à 2,75⁹³. Pourtant, cette diminution n'était toujours pas suffisante pour le Parti Communiste Chinois (PCC). Les femmes nées du baby-boom des années 1960 arrivaient en âge d'avoir elles-mêmes des enfants ce qui promettait une nouvelle génération très nombreuse. Des démographes que le gouvernement avait « empêché de parler pendant longtemps »⁹⁴ ont révélé l'extrême jeunesse de la population qui risquait de faire augmenter encore le taux de croissance de population à hauteur d'1% par an⁹⁵. Cela risquait de faire dépasser l'objectif de 1,2 milliard de Chinois prévu par le gouvernement pour l'année 2000⁹⁶. Bien qu'une main d'œuvre abondante soit importante pour assurer l'économie d'un pays, le problème des famines (la dernière date des années 1960, après le Grand Bond en avant) et du manque de nourriture sont devenus les préoccupations centrales du PCC⁹⁷. Face à cette menace de surpopulation, le gouvernement a mis en œuvre la loi de l'enfant unique en 1979 sous le mandat du Maréchal Ye Jianying (Président de 1978-1983). C'est une politique très autoritaire qui n'autorise qu'un enfant par femme dans toute la Chine à l'exception des minorités. L'objectif était d'atteindre une croissance de population soutenable politiquement et économiquement⁹⁸.

La loi de l'enfant unique est, en effet, en lien direct avec une révolution économique envisagée par le pouvoir politique. La figure de proue de cette révolution est Deng Xiaoping, numéro 1 du PCC de 1978 à 1992. Pour lui, le taux de natalité trop élevé était un frein au développement économique du pays car « nous ne pouvons pas développer notre économie et augmenter les conditions de vie de notre peuple »⁹⁹. La loi de l'enfant unique et la révolution économique font partie d'un projet politique plus large du PCC appelé les « Quatre Modernisations » qui visent l'agriculture, l'industrie, la défense, les sciences et les techniques¹⁰⁰. Deng Xiaoping va inaugurer ces réformes politiques dès 1978¹⁰¹. Les objectifs

⁹³ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 11-12.

⁹⁴ Lucien BIANCO, Hua CHANG-MING, « La population chinoise face à la règle de l'enfant unique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 78, juin 1989, P 31.

⁹⁵ *Ibidem*.

⁹⁶ Yves BOQUET, « La démographie chinoise en mutation », *Université des Sciences et Technologies de Lille*, Lille, 2009, p 6.

⁹⁷ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographie*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

⁹⁸ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjz/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

⁹⁹ Malcolm POTTS, « China's one child policy », *BMJ: British Medical Journal*, 2006, vol. 333, N°7564, p 361.

¹⁰⁰ Sophie KUNO, « La construction de l'économie socialiste de marché », *Le Monde*, 21/01/2004, URL : http://www.lemonde.fr/economie/article/2004/01/21/la-construction-de-l-economie-socialiste-de-marche_349978_3234.html#Lk5zWhdmqR4JI5vY.99, page consultée le 04/04/2017.

¹⁰¹ Isabelle ATTANÉ, « La femme chinoise dans la transition économique : un bilan mitigé », *Revue Tiers Monde*, 2005, n°182, p 329.

tendent à: instaurer une nouvelle forme d'économie c'est-à-dire le socialisme de marché, réduire la planification de l'économie et moderniser le pays¹⁰². D'abord testé dans la province du Sichuan, le socialisme de marché basé sur la responsabilité des agriculteurs, va être appliqué dans le reste de la Chine¹⁰³. Ce système garantit à la fois une communautarisation des biens réquisitionnés par le régime politique tout en introduisant des mécanismes de libéralisation économique et de libre-échange qui permettent d'ouvrir la Chine à l'économie mondiale¹⁰⁴. Deng Xiaoping a affirmé : « *que la politique était nécessaire pour réduire les importations de céréales et augmenter les importations de technologies étrangères, et pour atteindre un revenu par habitant moyen élevé d'ici la fin du siècle* »¹⁰⁵. Pour réaliser cette croissance économique, diminuer la croissance de la population était obligatoire¹⁰⁶. Le gouvernement qui relève que « *de nombreuses difficultés rencontrées par la Chine dans son développement économique et social sont directement liées au problème de la population* »¹⁰⁷. Le gouvernement chinois suppose donc un lien direct entre croissance économique et décroissance de la population.

Pour mettre en œuvre la politique de l'enfant unique, le PCC va instaurer une institution qui lui permettra d'appliquer les instruments de la politique publique (autorisations de procréation, avortements...) sur toute la population en âge de procréer (groupe-cible). Il s'agit du Planning Familial instauré en 1978. Financé au départ à hauteur de presque 27 millions d'euros¹⁰⁸, il va permettre de surveiller la mise en œuvre effective de la politique. La création de cette institution est un élément qui permet d'affirmer une volonté de durabilité et de continuité d'application de la politique publique directement lié à l'hypothèse de path dependency.

En 1980, une lettre ouverte sur l'importance de contrôler la croissance de la population va être délivrée par le comité central du PCC à tous les membres du Parti Communiste et de la Ligue de la Jeunesse Communiste¹⁰⁹. Cette lettre demandait, principalement aux leaders du PCC, de « *donner aux gens un exemple pour promouvoir la politique de l'enfant unique et pousser agressivement les travaux du planning familial* »¹¹⁰. Le Comité central et le Conseil des Affaires d'État ont resserré la politique du Planning Familial et encouragé les régions à respecter la règle d'un enfant par couple¹¹¹. Il va donc se former une opposition entre la volonté des autorités d'imposer un enfant unique et les besoins de naissances nombreuses des familles¹¹². Cela aura un impact sur l'application de la politique de l'enfant unique dont nous parlerons au chapitre suivant.

¹⁰² Sophie KUNO, « La construction de l'économie socialiste de marché », Le Monde, 21/01/2004, URL : http://www.lemonde.fr/economie/article/2004/01/21/la-construction-de-l-economie-socialiste-de-marche_349978_3234.html#Lk5zWhdmqR4Jl5vY.99, page consultée le 04/04/2017.

¹⁰³ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier économie*, Louvain-la-Neuve, 17 novembre 2016.

¹⁰⁴ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier économie*, Louvain-la-Neuve, 17 novembre 2016.

¹⁰⁵ Ezra F. VOGEL, « Deng Xiaoping and the Transformation of China », Belknap, Harvard University, 2011, p 373.

¹⁰⁶ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjzl/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ 198 millions de yuans chinois. Voir annexe.

¹⁰⁹ Quanbao JIANG, LI Shuzhuo, FLEDMAN W. Marcus, « China's Population Policy at the Crossroads: Social Impacts and Prospects », Asian J Soc Sci, 2013, 41(2), p 193-195.

¹¹⁰ *Ibidem*.

¹¹¹ Ruogu TAO, « L'évolution de la politique du planning familial et de l'enfant unique en Chine », CCTV, 19/11/2008, <http://www.cctv.com/program/24hencine/20081119/105914.shtml>, page consultée le 07/11/2017.

¹¹² *Ibidem*.

Du côté des réformes économiques, elles vont permettre une croissance fulgurante, un développement de la production agricole et industrielle, une amélioration du niveau de vie... de la Chine¹¹³. Lorsque l'on regarde les chiffres du PIB de la Chine selon la Banque Mondiale, grâce aux réformes économiques, ils passent de 149 milliard de dollars de PIB en 1978 à 191 milliard de dollars en 1980¹¹⁴. Ces déterminants socio-économiques sont de plus en plus essentiels dans la maîtrise de la fécondité¹¹⁵. L'économie est donc un enjeu essentiel de la politique de l'enfant unique et grâce à son amélioration pousse à la normalisation de la loi. C'est-à-dire à une dépendance au sentier.

En conclusion, la loi de 1979 est l'accomplissement officiel des mesures de diminution de natalité prises quelques années auparavant et qui cherche à répondre un problème public de surpopulation et de besoin de croissance économique.

	Acteurs politico-administratifs	Économie	Démographie	Planning Familial	Population
Path dependency	Le PCC veut atteindre son objectif d'un enfant par femme et d'1,2 millions de chinois en 2000.	Réforme économique depuis 1978. Il faut diminuer la croissance de la population pour assurer la croissance économique.	L'augmentation de la natalité menace la société chinoise. La mise en place de la loi est la continuité des politiques menées depuis 1971.	Création en 1978 et financé à hauteur de 27 millions d'euros. Institution mise en œuvre et faite pour durer.	Résistance par rapport à la politique publique. La norme de l'enfant unique s'oppose à leur besoin d'une descendance nombreuse.

¹¹³ Isabelle ATTANÉ, « La femme chinoise dans la transition économique : un bilan mitigé », *Revue Tiers Monde*, 2005, n°182, p 329.

¹¹⁴ Annexe : graphique BM, PIB Chine 1960-1980

¹¹⁵ Isabelle ATTANÉ, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », les dossiers du Cedep, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, p 4.

Chapitre 2 : 1984, le premier changement de la loi de l'enfant unique

Ce chapitre parle du premier changement de la loi de l'enfant unique initié en 1984. Un changement de type incrémental comme l'annonçait l'hypothèse de path dependence. La résistance populaire à la norme de l'enfant unique a poussé le PCC à adapter l'instrument de sa politique.

L'application de la politique de l'enfant unique par le gouvernement et son institution, le Planning Familial, a été particulièrement agressive et coercitive¹¹⁶. En ville, les avantages donnés par le gouvernement tels que les soins de santé, le logement, la protection sociale... permettent aux habitants des zones urbaines d'accepter la restriction imposée par l'état¹¹⁷. « Plus de 90% des familles ont été persuadées de n'avoir qu'un enfant. »¹¹⁸ Par contre, en campagne, la situation est bien différente. Les agriculteurs n'ont pas droit à la pension et n'ont aucune sécurité sociale¹¹⁹. Ce sont les enfants qui soutiennent leurs parents en cas de maladie, d'invalidité ou de vieillesse¹²⁰. N'avoir plus qu'un seul enfant pour les soutenir était donc impensable et a mené à une résistance populaire importante contre cette loi. La résistance passait surtout par le non-respect de celle-ci. En 1980, « plus de deux naissances sur cinq survenaient sans l'autorisation du planning familial »¹²¹. Selon les chiffres de croissance de la population chinoise, on atteint 1,50% en 1982-83¹²². Ce qui est au-dessus de l'objectif fixé à 1% par an par le PCC.

La résistance populaire va donc être forte et contraindre le Parti Communiste Chinois et son Président Li Xiannian, pourtant pro enfant unique, à revoir la politique¹²³. Il va autoriser un plus large nombre de couples en milieu rural à avoir deux enfants surtout si le premier bébé est une fille¹²⁴. En effet, les fils sont préférés pour plusieurs raisons : « ils sont source de fierté pour leur famille et deviennent, une fois adultes, l'assurance d'une perpétuation de la lignée, d'une prise en charge de leurs parents dans leur vieillesse et de la transmission du patrimoine familial »¹²⁵. Les filles sont donc plus souvent victimes de pratiques telles que « l'infanticide, les avortements sélectifs, la sous-déclaration des naissances ou des négligences diverses conduisant à une surmortalité infantile »¹²⁶. Cette discrimination à l'égard des filles était déjà conscientisée en 1982 comme on peut le constater dans un article du *Monde* écrit par Anita Rind et titré « Sauvez les bébés filles ! »¹²⁷. L'autorisation en campagne d'avoir un second enfant si le premier est une fille représente environ 53% de la population. 11% des ruraux pourront avoir deux enfants ou plus peu importe le sexe du

¹¹⁶ Yves BLAYO, Des politiques démographiques en Chine, Droit et Société, coll. Travaux et documents, 1997, vol. 36, p 183.

¹¹⁷ Quanbao JIANG, LI Shuzhuo, FLEDMAN W. Marcus, « China's Population Policy at the Crossroads: Social Impacts and Prospects », Asian J Soc Sci, 2013, 41(2), p 193-195.

¹¹⁸ *Ibidem*.

¹¹⁹ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », SER Études, 2013, tome 419, p 16.

¹²⁰ *Ibidem*.

¹²¹ *Ibid.*, p 11.

¹²² Données de la Banque Mondiale, URL : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?locations=CN>

¹²³ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », SER Études, 2013, tome 419, p 9.

¹²⁴ Yves BLAYO, « Événements politiques et fécondité en Chine », *Population*, 46^e année, n°6, 1991, p 1607.

¹²⁵ *Ibidem*, p 14.

¹²⁶ Isabelle ATTANÉ, « La femme chinoise dans la transition économique : un bilan mitigé », Revue Tiers Monde, 2005, n°182, p 353.

¹²⁷ Article disponible à l'URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1982/12/17/sauvez-les-bebes-filles_2905801_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=88

premier bébé et 36% de la population sera obligée de respecter l'obligation de l'enfant unique¹²⁸.

Cet assouplissement de la politique va être assuré par le document n°7 du PCC non publié¹²⁹. Dans ce document, la loi de l'enfant unique n'est pas fondamentalement modifiée mais « *le programme est assoupli là où il est impossible de ne pas le faire, parce que les moyens d'encadrement sont insuffisants* »¹³⁰ et l'objectif est de faire diminuer les plaintes concernant la coercition effectuée par les cadres et le Planning Familial dans l'application de la politique¹³¹. Ce premier changement de la politique publique est aussi « *révélateur de changements internes et du rapport de force entre Hu Yaobang*¹³² *et des opposants à la politique de réformes* »¹³³. La continuité de ce conflit sera abordée dans le chapitre suivant.

Une lourde propagande planifiée par le Planning Familial a été d'actualité dans les années 1982-83. Elle est le fruit du travail de M. Quian Xinzong, ministre de la Commission d'État du Planning Familial¹³⁴. L'objectif était de sensibiliser la population à ne pas dépasser 1 200 millions d'habitants au tournant du siècle comme le prévoyait le gouvernement¹³⁵.

Au niveau économique, le PIB est en constante augmentation. En 1984, il dépasse 250 milliard de dollars¹³⁶ et atteint plus de 15% de taux de croissance¹³⁷. C'est plus de 100 milliard de plus que le PIB répertorié en 1979. Cette amélioration économique fournit au PCC une justification à l'application de la loi de l'enfant unique et pousse à sa continuité. Ces effets positifs sont donc des éléments favorisant le path dependency. De son côté, le taux de natalité est passé de 2,7 enfants par femme à 2,6 en 1984¹³⁸. Ce qui tend à confirmer une résistance populaire vis-à-vis de la loi de l'enfant unique que le gouvernement cherche à normaliser. Cette normalisation prônée par le gouvernement a pour objectif de diminuer ce taux pour atteindre les objectifs fixés. Cet élément contribue également à justifier l'hypothèse de dépendance au sentier.

En conclusion, ce premier changement de 1984 porte sur un ajustement de l'instrument de la politique publique. Il ne vise plus l'ensemble des Chinois mais principalement ceux vivant en milieu urbain, plus favorisés. La politique est assouplie en campagne surtout si le premier bébé est une fille. Cette diminution de la natalité de 6,5 enfants par femme en 1960 à 2,6 en 1984, permet déjà de percevoir une croissance économique tant désirée par le gouvernement chinois. Il s'agit ici d'un premier changement de la politique publique. Mais pas d'une rupture, plutôt d'un ajustement aux réalités de la société chinoise. Il s'agit donc d'un premier changement de type incrémental lié à l'hypothèse de path dependence.

¹²⁸ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », *SER Études*, 2013, tome 419, p 9.

¹²⁹ Pascal ROCHA DA SILVA, « La politique de l'enfant unique en République Populaire de Chine », mémoire de master en Histoire Économique et Sociale, Université de Genève, 2006, p 145.

¹³⁰ ALLÈS Élisabeth, « Thomas Scharping, *Birth Control in China, 1949-2000. Population policy and demographic development* », *Perspectives chinoises* [En ligne], mars-avril 2005, mis en ligne le 15 mars 2007, consulté le 05 avril 2017. URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/695>

¹³¹ Yves BLAYO, Des politiques démographiques en Chine, Droit et Société, coll. Travaux et documents, 1997, vol. 36, p 184.

¹³² Hu Yaobang a été leader et secrétaire général du PCC de 1981 à 1987.

¹³³ ALLÈS Élisabeth, « Thomas Scharping, *Birth Control in China, 1949-2000. Population policy and demographic development* », *Perspectives chinoises* [En ligne], mars-avril 2005, mis en ligne le 15 mars 2007, consulté le 05 avril 2017. URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/695>

¹³⁴ Article disponible à l'URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1983/02/21/l-enfant-unique-cle-du-progres-chinois_2844405_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=89

¹³⁵ *Ibidem*.

¹³⁶ Annexe : graphique BM, PIB Chine 1978-1984

¹³⁷ Données de la Banque Mondiale, URL : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=CN>

¹³⁸ Données de la Banque Mondiale, URL : <http://data.worldbank.org/indicateur/SP.DYN.TFRT.IN?locations=CN>

	Acteurs politico-administratifs	Économie	Démographie	Planning Familial	Population
Path dependency	Li Xiannian (Président), face à la pression populaire, va modifier la politique de l'enfant unique. Deux enfants autorisés en campagne surtout si le premier né est une fille.	Le PIB de la Chine est en constante augmentation avec 15% de croissance par an.	Le taux de natalité ne cesse de croître de 1982 à 1987 pour atteindre 2,7 enfants par femme. C'est beaucoup plus que prévu par le PCC. Il faut donc continuer à appliquer la politique pour le réduire.	Mise en place de grandes campagnes de propagande pour promouvoir la loi de l'enfant unique.	Résistance de la population rurale face à l'enfant unique. Leur besoin de naissances les conduit à ignorer la norme d'un enfant par femme.

Chapitre 3 : 1984 à 2001, inertie de la loi

Cette période est caractérisée par peu de changement de la politique publique. C'est l'attestation de la continuité de la mise en œuvre de la loi de l'enfant unique par le PCC. Pourtant, un doute sur l'efficacité de la politique publique commence à s'installer. L'hypothèse de path dependency est confirmée par la réaffirmation de la politique publique malgré une résistance populaire passive caractérisée par un taux de natalité en augmentation. Mais aussi par le gain de pouvoir de la faction conservatrice sein du parti en 1989.

1. Résistance populaire et réaffirmation de la loi

Le Parti Communiste Chinois va, en 1986, mettre en place le document n° 13 (non publié) qui remplace le document n° 7 établi en 1984¹³⁹. C'est la réaffirmation de la continuation de la politique de l'enfant unique. C'est la manière d'affirmer le lien direct entre la croissance économique et la baisse de la croissance de la population¹⁴⁰. D'une part, la diminution obligatoire de la natalité permet la croissance économique. D'autre part, la croissance économique permet de diminuer la natalité. Le gouvernement perçoit donc cet élément comme un fait qui lui donne l'occasion d'affirmer la mise en œuvre de la politique publique¹⁴¹.

Suite à l'assouplissement de 1984 et la relative prospérité du pays, le taux de natalité était remonté¹⁴². Cet accroissement était problématique pour le PCC qui désirait passer de 2,2 enfants par femme à 1,5 en 1990 pour respecter les objectifs fixés¹⁴³. Le gouvernement a donc décidé de renforcer les contrôles concernant plus de 200 millions de citoyens¹⁴⁴.

Ce renforcement de la politique publique est également constaté en 1988 à cause des 22 millions de naissances survenues en 1987, c'est-à-dire un million de plus qu'en 1986¹⁴⁵. La mesure de renforcement de la loi est communiquée par le directeur de la Commission d'État du Planning Familial, Liang Jimin. Elle vise les cadres qui ne parviennent pas à imposer la politique de l'enfant unique à leurs administrés et donne une possibilité de sanction¹⁴⁶. La loi est donc réaffirmée par le PCC et est engagée sur le chemin de la continuité. Ce qui justifie notre hypothèse de path dependency.

¹³⁹ Pascal ROCHA DA SILVA, « La politique de l'enfant unique en République Populaire de Chine », mémoire de master en Histoire Économique et Sociale, Université de Genève, 2006, p 145.

¹⁴⁰ *Ibidem*.

¹⁴¹ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjz/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

¹⁴² Patrice DE BREER, « La politique du contrôle des naissances est renforcée », Le Monde, 09/10/1986, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1986/10/09/la-politique-du-controle-des-naissances-est-renforcee_2916249_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=112, page consultée le 06/04/16.

¹⁴³ *Ibidem*.

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ United Press International, « renforcement de la limitation des naissances », Le Monde, 17/02/1988, URL : En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/archives/article/1988/02/17/renforcement-de-la-limitation-des-naissances_4066715_1819218.html#3R2ysS3GCpikJRFc.99, page consultée le 6/04/17.

¹⁴⁶ *Ibidem*.

2. Doutes sur l'efficacité de la politique et tensions au sein du Parti Communiste Chinois

Des doutes sur l'efficacité de la politique de l'enfant unique vont naître déjà fin des années 80. Deng Xiaoping avait fait une déclaration dans ce sens : le PCC a « *échoué à contrôler efficacement la croissance démographique. (...) La Chine a tout juste de quoi nourrir sa population* »¹⁴⁷. La loi de l'enfant unique est perçue comme un échec auquel le gouvernement n'arrive pas à remédier¹⁴⁸. Cette tendance à la hausse de la natalité est visible sur le graphique du nombre d'enfant par femme de la Banque Mondiale¹⁴⁹. Une augmentation est amorcée dès 1983 (2,5 enfants par femme) jusqu'en 1987 (2,6). Le manque de succès encourage le PCC à la continuité au lieu de le décourager car la loi continuera d'être appliquée. Même si la politique publique ne donne pas les résultats escomptés, le gouvernement continue dans cette voie conformément à la vision de l'hypothèse de path dépendance.

Les événements de Tian'anmen de 1989 vont également avoir un impact politique important. La société et plus précisément le Parti Communiste sont divisés en deux factions : les réformistes qui veulent plus de démocratie et les conservateurs dont fait partie Deng Xiaoping¹⁵⁰. Ces deux factions au sein du PCC auront des visions différentes sur la manière de mettre en œuvre la loi de l'enfant unique. Les derniers ne veulent rien changer à la politique¹⁵¹. Les premiers prônent la souplesse et encouragent la possibilité d'avoir un second enfant¹⁵². Les conservateurs vont l'emporter et dominer la politique. Ils vont donc maintenir la politique de l'enfant unique telle quelle. Une certaine forme d'inertie va s'installer en lien directe avec le concept de dépendance au chemin de notre première hypothèse.

En 1990, encore une fois, les chiffres de population fournis par le directeur du Bureau des statistiques chinoises, Zhang Sai, sont considérés comme trop élevés¹⁵³. Selon ses déclarations, il y aurait 1 300 millions d'habitants en Chine donc 20 millions de plus que prévu¹⁵⁴. Ces statistiques sont perçues comme un échec partiel de la politique tout en soulignant que celle-ci a quand même permis de compter « *200 millions de chinois de moins* » si la politique n'avait pas été appliquée¹⁵⁵. Le PCC n'arrivait pas à faire respecter sa position en raison de « *l'amélioration du bien-être, liée à la mise en œuvre des réformes de M. Deng Xiapoing durant la dernière décennie* »¹⁵⁶. Cela « *a conduit les familles, notamment*

¹⁴⁷ Le Monde, « L'échec de la politique de contrôle démographique, onze cent millions de chinois », Le Monde, 11/04/1989, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1989/04/11/l-echec-de-la-politique-de-contrôle-démographique-onze-cents-millions-de-chinois_4108847_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=135, page consultée le 06/04/2017.

¹⁴⁸ *Ibidem*.

¹⁴⁹ Annexe : Graphique BM Birth rate 1978-2000

¹⁵⁰ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : histoire de la Chine*, Louvain-la-Neuve, 03 novembre 2016.

¹⁵¹ ALLÈS Élisabeth, « Thomas Scharping, *Birth Control in China, 1949-2000. Population policy and demographic development* », *Perspectives chinoises* [En ligne], mars-avril 2005, mis en ligne le 15 mars 2007, consulté le 05 avril 2017.

URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/695>

¹⁵² *Ibidem*.

¹⁵³ Le Monde, « CHINE : un milliard cent trente millions d'habitants en 1990 Les autorités soulignent l'urgence " d'un renforcement du contrôle des naissances », Le Monde, 01/11/1990, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1990/11/01/chine-un-milliard-cent-trente-millions-d-habitants-en-1990-les-autorites-soulignent-l-urgence-d-un-renforcement-du-contrôle-des-naissances_3985233_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=153, page consultée le 06/04/2017.

¹⁵⁴ *Ibidem*.

¹⁵⁵ *Ibid*.

¹⁵⁶ AFP, « CHINE : cri d'alarme de la presse officielle, La croissance démographique demeure excessive », Le Monde, 18/09/1992, URL : <http://www.lemonde.fr/archives/article/1992/09/18/chine-cri-d-alarme-de-la-presse-officielle-la-croissance->

rurales, à passer par-dessus les pénalités financières prévues pour celles qui ont plus que l'enfant unique prévu par la norme »¹⁵⁷. La croissance économique étant ici identifiée comme une cause de l'augmentation de la natalité. Même si la politique n'est pas toujours respectée par les citoyens chinois, elle continuera à être appliquée tant que ses effets sur l'économie peuvent être positifs. Car l'objectif ultime de la Chine est de développer son économie afin de rentrer en tant que grande puissance dans le système international¹⁵⁸.

Malgré des doutes sur l'efficacité de la politique, une réaffirmation de la loi est ce qui caractérise principalement cette période de 1984 à 2001. Le Parti Communiste Chinois, aux mains de la faction conservatrice, n'abandonnera pas sa politique publique et durcit le ton afin de rendre possible ses objectifs de croissance de population afin de continuer à assurer la croissance économique. Cette période est donc définie par une grande dépendance au sentier : la politique publique reste en place même si des doutes émergent concernant ses effets.

	Acteurs politico-administratifs	Économie	Démographie	Planning Familial	Population
Path dependency	Le PCC est divisé en deux factions jusqu'en 1989 : les réformistes (changer la loi de l'enfant unique) et les conservateurs (ne rien changer). Ces derniers vont gagner la bataille.	La croissance économique se poursuit à environ 10% par an.	Le taux de natalité reste élevé. La politique est perçue comme un échec mais le gouvernement refuse de laisser tomber et désire diminuer ce taux.	En 1988, des mesures de renforcement de la loi permettent aux cadres du Planning Familial d'imposer des sanctions à leurs administrés.	Résistance de la population qui ne respecte pas la norme d'un enfant par femme.

[demographique-demeure-excessive_3901308_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=162](http://www.china-un.ch/eng/bjzl/t176938.htm), page consultée le 06/04/2017.

¹⁵⁷ *Ibidem*.

¹⁵⁸ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjzl/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

Chapitre 4 : 2001 à 2012, la loi de 2001, l'inertie et l'apparition des conséquences négatives

Durant cette période, la situation évolue d'une manière un peu différente : la résistance populaire à la loi commence à s'apaiser, la politique est réaffirmée par le PCC avec la loi de 2001. Pendant que le Planning Familial est renforcé. L'hypothèse de path dependence est surtout présente dans la volonté politique de continuer à appliquer la loi. Malgré l'apparition d'effets négatifs non-désirés sur la société chinoise qui sont des défis à relever.

1. Loi de 2001 et l'évolution des années 2000

En 2001, le PCC fait passer une loi sur la population et la planification des naissances¹⁵⁹. Son objectif est de légitimer la pratique de la planification de naissances dans une volonté de continuité d'application. La pérennité de la mise en œuvre peut être rattachée à notre hypothèse de dépendance au sentier qui dévoile la résistance au changement. Cette inertie est conforme à la position conservatrice du gouvernement, dominante depuis 1989¹⁶⁰.

De nouvelles lois sont mises en place pour gérer au mieux les administrations de la politique dont le Planning Familial et incluent des pénalités pour les naissances non approuvées par l'institution¹⁶¹. C'est donc dans cette loi que le Planning Familial est renforcé par un vrai statut et une légitimation formelle¹⁶². Les gouvernements locaux peuvent également imposer des amendes pour la naissance d'enfants supplémentaires et les couples n'ayant pas respecté l'enfant unique¹⁶³. Ces amendes appelées les « taxes sociales de compensation » pèsent sur les couples en infraction et créent une opposition populaire¹⁶⁴. Comme par exemple, cet incident au Guangxi (située à la frontière chinoise avec le Vietnam) où des milliers de personnes se sont vengées sur des bâtiments officiels et notamment sur les bâtiments abritant les locaux du Planning Familial¹⁶⁵. Malgré cette résistance populaire, la politique ne sera pas modifiée par le PCC comme en 1984. Elle campe sur ses positions et résiste à certaines possibilités de changement. La somme demandée pour chaque enfant supplémentaire au premier autorisé revient à déboursier pour les Chinois deux à trois fois

¹⁵⁹ Pascal ROCHA DA SILVA, « La politique de l'enfant unique en République Populaire de Chine », mémoire de master en Histoire Économique et Sociale, Université de Genève, 2006, p 145.

¹⁶⁰ ALLÈS Élisabeth, « Thomas Scharping, *Birth Control in China, 1949-2000. Population policy and demographic development* », *Perspectives chinoises* [En ligne], mars-avril 2005, mis en ligne le 15 mars 2007, consulté le 05 avril 2017. URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/695>

¹⁶¹ Associated Press, « China's one-child policy – timeline », The Guardian, 29/10/2015, URL : <https://www.theguardian.com/world/2013/nov/15/china-one-child-family-policy-timeline>, page consultée le 09/04/2017.

¹⁶² Annexe : loi de 2001

¹⁶³ Associated Press, « China's one-child policy – timeline », The Guardian, 29/10/2015, URL : <https://www.theguardian.com/world/2013/nov/15/china-one-child-family-policy-timeline>, page consultée le 09/04/2017.

¹⁶⁴ Le Monde, « l'hostilité de la population a conduit Pékin à assouplir le contrôle des naissances », Le Monde, 13/08/2002, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/2002/08/13/l-hostilite-de-la-population-a-conduit-pek-in-a-assouplir-le-contrrole-des-naissances_287254_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=324, page consultée le 09/04/2017.

¹⁶⁵ Bruno Philip, « le fisc chinois et les enfants interdits », Le Monde, 05/06/2007, URL : http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2007/06/05/dans-la-chine-du-sud-revoltes-contre-le-contrrole-autoritaire-des-naissances_919046_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=396, page consultée le 07/04/2017.

leur revenu mensuel¹⁶⁶. Le Planning Familial récolte ces amendes et selon le gouvernement, « *tous les fonds ainsi collectés serviront à améliorer la planification familiale* »¹⁶⁷.

Cette institution instaurée en 1978, ne va cesser d'être en possession de plus en plus de moyens afin de réaliser les objectifs de la politique publique en cours. En 1980, il fonctionnait avec 389 millions de yuan c'est-à-dire 53 millions d'euros¹⁶⁸. Ce budget va tripler en 10 ans pour atteindre 1380 millions de yuan (188,9 millions d'euros). Cela montre un renforcement énorme de l'institution et l'accroissement de son importance. Il emploie également environ 500 000 personnes venant de l'administration et des fournisseurs de services techniques du gouvernement central¹⁶⁹. En plus, plus de 1,2 millions de cadres travaillent au niveau régional pour assurer le bon fonctionnement de la politique¹⁷⁰. Ce besoin énorme en personnel tend à prouver la volonté de poursuivre l'application de la norme de l'enfant unique et donc confirme l'hypothèse de path dependence.

Pendant cette période, l'économie va connaître un bon en avant énorme. Depuis les réformes économiques mises en place par Deng Xiaoping et les effets de la loi de l'enfant unique plus de 10% de croissance du PIB par an sont atteints¹⁷¹. Cette accroissement économique commence dans les années 1990 et devient fulgurant dans les années 2000¹⁷², pour atteindre 11 milliard de dollars c'est-à-dire 10,38 milliard d'euros en 2015¹⁷³. La Chine devient donc numéro deux en termes de croissance de PIB par an après les États-Unis dont le PIB est fixé à 18 milliard de dollars. Cette croissance économique s'accompagne depuis 1987-88, d'une chute constante du nombre d'enfant par femme¹⁷⁴. On passe de 2,6 en 1987 à 1,4 en 2000, le taux le plus bas jamais atteint, avant de remonter légèrement pour atteindre en 2014 1,5 enfant par femme¹⁷⁵. Cet accroissement économique, l'amélioration du niveau de vie de la population et cette chute de la natalité va permettre au politique d'affirmer que la loi de l'enfant unique est la bonne solution pour continuer dans cette voie¹⁷⁶. Le Bureau du conseil d'État de la population affirme même que la « *réforme et l'ouverture de la Chine au monde extérieur ainsi que son développement économique ont créé un environnement socioéconomique favorable à la planification familiale, tandis que les réalisations de la planification familiale ont créé un environnement de population favorable pour le développement continu de l'économie, l'amélioration du niveau de vie des gens ainsi que le progrès général de la société* »¹⁷⁷. La politique est donc en bonne voie pour être perpétuée et appliquée encore pour un certain nombre d'années grâce à ses effets positifs

¹⁶⁶ Le Monde, « L'hostilité de la population a conduit Pékin à assouplir le contrôle des naissances », Le Monde, 13/08/2002, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/2002/08/13/l-hostilite-de-la-population-a-conduit-pek-in-a-assouplir-le-contrrole-des-naissances_287254_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=324, page consultée le 09/04/2017.

¹⁶⁷ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjz/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

¹⁶⁸ Annexe : tableau d'analyse des dépenses du Planning Familial.

¹⁶⁹ Stanley LUBMAN, « After the One-Child Policy: What Happens to China's Family-Planning Bureaucracy? », The Wall Street Journal, 12/11/2015, URL : <http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2015/11/12/after-the-one-child-policy-what-happens-to-chinas-family-planning-bureaucracy/>, page consultée le 10/04/2017.

¹⁷⁰ Stanley LUBMAN, « After the One-Child Policy: What Happens to China's Family-Planning Bureaucracy? », The Wall Street Journal, 12/11/2015, URL : <http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2015/11/12/after-the-one-child-policy-what-happens-to-chinas-family-planning-bureaucracy/>, page consultée le 10/04/2017.

¹⁷¹ Annexe : PIB croissance annuelle

¹⁷² Annexe : BM PIB croissance annuelle en dollar courant

¹⁷³ Données de la Banque Mondiale : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD?locations=CN>

¹⁷⁴ Annexe : BM Birth rate 1979-2014

¹⁷⁵ Données de la Banque Mondiale :

<http://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.TFRT.IN?end=2014&locations=CN&start=1979>

¹⁷⁶ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjz/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

¹⁷⁷ *Ibidem*.

sur l'économie. Pourtant, des effets non-prévus entraînés par l'application de la loi de l'enfant unique vont se présenter.

2. Les conséquences non-désirées de la politique de l'enfant unique

À côté des effets positifs de la loi sur l'économie, son application va créer des disparités dans la société chinoise assez rapidement. La politique va donc avoir des effets non-désirés qui vont devenir des défis à relever pour le gouvernement chinois.

Fin des années 1990, des inquiétudes naissent concernant un déséquilibre démographique entre les hommes et les femmes¹⁷⁸. Pour un sex-ratio normal de 105 garçons pour 100 filles, en Chine les disparités sont beaucoup plus prononcées. En 2010 ce ratio atteindra même 118 garçons pour 100 filles chez les moins de 15 ans¹⁷⁹. « *Des millions d'hommes chinois seront (donc) incapables de trouver des femmes en 2030.* »¹⁸⁰ Cette disparité est présente en raison d'une préférence traditionnelle pour les garçons déjà évoquée dans un chapitre précédent. Donc, « *de nombreux parents ont recours à l'avortement lorsque l'échographie révèle que le futur bébé est une fille* »¹⁸¹. Les filles sont aussi plus souvent victimes d'infanticide, de non déclaration de naissance, ou de négligence menant au décès¹⁸². L'abandon est aussi une pratique courante¹⁸³. L'avortement sélectif, pourtant interdit par le gouvernement fin des années 80, sera toujours d'actualité et demandera des initiatives du gouvernement¹⁸⁴. Par exemple en 2011, le gouvernement lance même « *une campagne nationale visant à freiner de manière significative les déterminations sexuelles non médicales et les avortements sexuels sélectifs pour équilibrer le ratio de genre* »¹⁸⁵. D'ailleurs, selon le ministre de la Santé Liu Qian, « *les médecins qui violent l'interdiction seront dépouillés de licences ou pénalisés, et impliquent des établissements médicaux recevront également des punitions sévères* »¹⁸⁶. La mise en œuvre de la politique de l'enfant unique entraîne ici un déséquilibre démographique que le gouvernement décide de régler sans modifier sa politique publique de l'enfant unique.

À côté de cette masculinisation de la société, un problème de vieillissement de la population chinoise commence également à poser question. Avec l'allongement de la durée de vie et la diminution constante de la population active¹⁸⁷, la société chinoise comptera de plus en plus

¹⁷⁸ Pierre DE BARTHELEMY, « Le hasard ne décide pas seul du sexe de l'enfant à venir », Le Monde, 24/10/1997, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1997/10/24/le-hasard-ne-decide-pas-seul-du-sexe-de-l-enfant-a-venir_3806927_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=224, page consultée le 06/04/2017.

¹⁷⁹ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », SER Études, 2013, tome 419, p 13.

¹⁸⁰ Hui LU, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL: http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.

¹⁸¹ Pierre DE BARTHELEMY, « Le hasard ne décide pas seul du sexe de l'enfant à venir », Le Monde, 24/10/1997, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1997/10/24/le-hasard-ne-decide-pas-seul-du-sexe-de-l-enfant-a-venir_3806927_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=224, page consultée le 06/04/2017.

¹⁸² Isabelle ATTANÉ, « La femme chinoise dans la transition économique : un bilan mitigé », Revue Tiers Monde, 2005, n°182, p 353.

¹⁸³ Sylvie BRUNEL et Yves BLAYO, « La mort des petites filles chinoises », Le Monde, 07/03/1998, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1998/03/07/la-mort-des-petites-filles-chinoises_3659396_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=233, page consultée le 06/04/2017.

¹⁸⁴ Yuan REN, « Oh China, this isn't how to solve your 'girl problem' », The Telegraph, 27/02/2015, URL: <http://www.telegraph.co.uk/women/womens-life/11393782/China-and-gender-abortion-Government-policy-isnt-the-answer.html>, page consultée le 07/04/2017.

¹⁸⁵ Zhang XIANG, « China kicks off campaign against sex determinations, sex-selective abortions », Xinhua, 16/08/2011, URL: http://news.xinhuanet.com/english2010/china/2011-08/16/c_131053421.htm, page consultée le 07/04/2017.

¹⁸⁶ *Ibidem*.

¹⁸⁷ En âge de travailler.

de seniors. En 1993 on comptait en Chine 10 personnes actives pour un retraité, en 2010, les actifs ne seront plus que deux pour un¹⁸⁸. C'est un énorme défi à relever car le système des pensions n'est pas généralisé en Chine et la prise en charge des aînés incombe à leur(s) enfant(s)¹⁸⁹. Des infrastructures (homes, investissement dans les soins de santé...) doivent donc être prévues par l'état pour faire face à ce changement démographique¹⁹⁰. En Chine, « en 2013, les plus de 60 ans constituent ainsi 14,9 % de la population. Ils devraient représenter 25 % en 2030 et 33 % en 2050 »¹⁹¹.

Troisièmement, un autre problème va faire son apparition, un problème directement lié au vieillissement et à l'économie chinoise : le manque de main d'œuvre. « *La main-d'œuvre chinoise, d'environ 940 millions, a diminué de 3,45 millions en 2012, marquant la première 'diminution absolue'. La population active devrait diminuer d'environ 29 millions au cours de la décennie en cours.* »¹⁹² Le taux de natalité diminuant constamment et l'augmentation du nombre de seniors entraînent un manque de population active pour garantir le développement économique de la Chine¹⁹³. La Chine ne sera donc plus considérée comme « l'atelier du monde » et va devoir faire face au phénomène de délocalisation¹⁹⁴. Le manque de main d'œuvre faisant augmenter les salaires, les entreprises préfèrent se délocaliser dans des pays où les travailleurs sont moins coûteux¹⁹⁵.

En conclusion, cette période, en raison de la stabilité d'application, peut être qualifiée d'une période d'inertie. Cette inertie est constatée également dans l'institution Planning Familial qui ne fait que se renforcer. Malgré l'apparition de problèmes tels que le vieillissement de la population, le déséquilibre démographique et le manque de main d'œuvre, la politique continue d'être mise en œuvre sans changement notable. Ici, il n'y a donc pas encore de turning point où les effets négatifs de la politique prennent le pas sur ses effets positifs et pousse au changement. Ce non changement est confirmé par le gouvernement qui « *croit fermement que les problèmes qui se sont produits lors de la mise en œuvre du programme de planification familiale en Chine seront résolus de manière constante dans le processus de réforme et de développement, avant de pouvoir progressivement être amélioré et perfectionné* »¹⁹⁶. Cette déclaration du PCC permet de mettre en avant les changements par touches cosmétiques soulignés dans l'incrémentalisme de Lindbloem. Dans sa continuité, lorsque la politique connaît des problèmes, elle sera adaptée petit-à-petit aux réalités sur le terrain. Cette inertie et le renforcement du Planning Familial sont des éléments qui ont tendance à confirmer l'hypothèse du path dependency.

¹⁸⁸ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

¹⁸⁹ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », SER Études, 2013, tome 419, p 16.

¹⁹⁰ Marc MANGIN, « La population croît, vieillit et se masculinise », Le Monde, 16/02/1999, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1999/02/16/la-population-croît-vieillit-et-sed-masculinise_3536924_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=247, page consultée le 06/04/2017.

¹⁹¹ Catherine COLLOMBET, avec la collaboration de Virginie Gimbert, « La prise en charge des aînés face au défi du vieillissement », Informations sociales, 2014, n°185, p 57.

¹⁹² Hui LU, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL : http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.

¹⁹³ Catherine COLLOMBET, avec la collaboration de Virginie Gimbert, « La prise en charge des aînés face au défi du vieillissement », Informations sociales, 2014, n°185, p 14.

¹⁹⁴ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

¹⁹⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁶ Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjzl/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

	Acteurs politico-administratifs	Économie	Démographie	Planning Familial	Population
Path dependency	Le PCC fait passer la loi de 2001 qui ancre formellement la loi de l'enfant unique.	La croissance atteint toujours au moins 10% par an. Mais des effets négatifs de la loi de l'enfant unique pèsent sur l'économie (baisse de main d'œuvre, vieillissement de la population et masculinisation de la société chinoise).	Le taux de natalité ne cesse de baisser. En 2000, il descend jusqu'à 1,4 enfant par femmes. Le taux le plus bas jamais atteint.	Le Planning Familial est légitimé formellement par la loi de 2001.	Opposition populaire face aux « taxes sociales de compensation » instaurées en 2001. Elles visent les parents ayant plus qu'un enfant. Ces taxes pèsent trop lourdement sur les familles et amènent l'acceptation populaire de la norme de l'enfant unique.

Chapitre 5 : 2012 et 2013, crise économique, Xi Jinping et deuxième changement

Dans ce chapitre, nous allons évoquer un deuxième changement incrémental mis en place en 2013. Ce changement cosmétique lié au path dependence est dû à un turning point où les effets négatifs de la loi sur l'économie dépassent ses effets positifs. Il y a également la présence du début d'une fenêtre d'opportunité causée par les effets indirects de la crise économique de 2008 et l'élection d'un président beaucoup plus réformateur, Xi Jinping.

En 2008, la crise économique va frapper durement les états occidentaux. La Chine va réussir à l'éviter dans un premier temps¹⁹⁷ malgré une diminution du taux de croissance du PIB de 14% en 2007 à 9,6% en 2008¹⁹⁸. Mais, c'est dans les années 2012 que la Chine va commencer à ressentir, de manière indirecte, les effets de la crise économique¹⁹⁹. Les effets de la crise en occident vont entraîner un recul des exportations chinoises car la demande occidentale diminue²⁰⁰. La Chine étant le premier pays exportateur au monde et étant dépendante de ces exportations, elle va elle-même être touchée à retardement par ses effets²⁰¹. Le marché intérieur chinois, pas suffisamment développé, ne va pas permettre de compenser les baisses d'exportations²⁰². La Chine fait donc face à la crise avec presque 4 ans de retard. Cette tendance est visible sur la croissance du PIB qui ne fait que diminuer depuis 2012²⁰³.

Face à ce recul économique, les défis de vieillissement de la population, du manque de femmes et de main d'œuvre dans la société chinoise deviennent de vraies préoccupations gouvernementales. L'objectif de l'État étant d'obtenir chaque année au moins 7% de taux de croissance économique afin d'assurer la stabilité du pays, la loi de l'enfant unique commence à être réfléchi dans une optique d'assouplissement²⁰⁴. Cette croissance de 7% permettrait d'éviter un mécontentement populaire impossible à contrôler. En effet, chaque année, entre 700 et 800 milles manifestations sont recensées dans le pays²⁰⁵. Une diminution du taux de croissance entraînant une diminution de revenus et du partage des richesses qui risqueraient de mettre à mal le Parti Communiste au pouvoir²⁰⁶. En 2013, pour éviter ce scénario catastrophe pour le pouvoir politique, un changement dans la mise en œuvre de la politique de l'enfant unique est de plus en plus envisagé.

¹⁹⁷ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

¹⁹⁸ Annexe : Graphique BM PIB % 2000-2015.

¹⁹⁹ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

²⁰⁰ *Ibidem*.

²⁰¹ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier économique*, Louvain-la-Neuve, 17 novembre 2016.

²⁰² Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

²⁰³ Annexe : Graphique BM PIB % 2000-2015.

²⁰⁴ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier économique*, Louvain-la-Neuve, 17 novembre 2016.

²⁰⁵ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

²⁰⁶ *Ibidem*.

La même année, le 14 mars, Xi Jinping devient Président de la République Populaire de Chine²⁰⁷. Il est décrit comme un réformateur par CCTV²⁰⁸. Il prône les « quatre intégralités »²⁰⁹. C'est-à-dire « *l'édification intégrale d'une société modérément prospère, l'approfondissement intégral de la réforme, la promotion intégrale de l'état de droit et l'application intégrale d'une gouvernance stricte pour le PCC. Cette stratégie vise à diriger le pays vers la modernisation et vers une place centrale sur la scène internationale* »²¹⁰. Le Président Xi Jinping mène donc la Chine vers plus d'autoritarisme et réveille le nationalisme chinois (fierté nationale)²¹¹. Cela est évoqué dans les articles de presse mais de manière sous-entendue : pour Xi Jinping, « *construire un grand pays nécessite un leadership fort et compétent (...). Contrairement aux démocraties occidentales, qui semblent de plus en plus obnubilées par le sens du spectacle et les élections à court terme, le leadership de la Chine possède un objectif à long terme et est plus enclin à planifier pour les générations à venir. Lorsque le leadership chinois établit un plan, il l'exécute jusqu'au bout* »²¹². Ce n'est qu'environ 6 mois après son ascension au pouvoir que Xi Jinping annonce le changement de la loi de l'enfant unique. Son objectif était de réaliser des réformes politiques et sociales et rompre avec les politiques emblématiques du régime communiste dont fait partie la loi de l'enfant unique²¹³. Cette volonté de changement va donc se traduire par des évolutions d'anciennes politiques publiques comme celle de l'enfant unique.

En 2013, la décision d'ajuster la politique des naissances est prise en considération par le PCC et son Président²¹⁴. L'instrument de la politique publique va donc être adapté : les couples pourront avoir deux enfants si l'un des parents est lui-même enfant unique²¹⁵. Cela concerne environ 11 millions de personnes²¹⁶. Il ne s'agit donc pas de mettre fin à la politique publique : « *'ajuster et améliorer la politique de contrôle familial ne signifie pas y renoncer', a prévenu le numéro deux du ministère de la santé chinois, Wang Peian* »²¹⁷. Cet assouplissement permettrait d'assurer, selon le gouvernement, « *un développement équilibré à long terme de la population en Chine* »²¹⁸. L'objectif sera de maintenir la taille de la population à 1,5 milliard pour permettre un développement économique et social coordonné²¹⁹. C'est-à-dire, maintenir son taux de natalité à 1,8 enfant par femme²²⁰ alors

²⁰⁷ Ruogu TAO, « Xi Jinping élu président de la Commission militaire centrale de Chine », Xinhua, 14/03/2013, URL : <http://fr.cntv.cn/20130314/104456.shtml>, page consultée le 07/04/2017.

²⁰⁸ Wensi JIN, « Xi Jinping : dirigeant du grand renouveau de la Chine », CCTV, 14/03/2017, URL : <http://fr.cctv.com/2017/03/14/ARTIjPrlbTuTBSbaalC6VoPl170314.shtml>, page consultée le 09/04/2017.

²⁰⁹ Ibidem.

²¹⁰ Wensi JIN, « Xi Jinping : dirigeant du grand renouveau de la Chine », CCTV, 14/03/2017, URL : <http://fr.cctv.com/2017/03/14/ARTIjPrlbTuTBSbaalC6VoPl170314.shtml>, page consultée le 09/04/2017.

²¹¹ Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

²¹² Wensi JIN, « Xi Jinping : dirigeant du grand renouveau de la Chine », CCTV, 14/03/2017, URL : <http://fr.cctv.com/2017/03/14/ARTIjPrlbTuTBSbaalC6VoPl170314.shtml>, page consultée le 09/04/2017.

²¹³ Brice PEDROLETTI et Harold THIBAULT, « Xi Jinping relance la Chine sur la voie des réformes », Le Monde, 16/11/2013, URL : http://www.lemonde.fr/international/article/2013/11/16/xi-jinping-relance-la-chine-sur-la-voie-des-reformes_3514971_3210.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=563, page consultée le 09/04/2017.

²¹⁴ Hui LU, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL : http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.

²¹⁵ AFP, « La Chine assouplit le dogme de l'enfant unique », Le Monde, 15/11/2013, URL : http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2013/11/15/la-chine-assouplit-le-dogme-de-l-enfant-unique_3514580_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=559, page consultée le 08/04/2017.

²¹⁶ Ruogu TAO, « Xi Jinping élu président de la Commission militaire centrale de Chine », Xinhua, 14/03/2013, URL : <http://fr.cntv.cn/20130314/104456.shtml>, page consultée le 07/04/2017.

²¹⁷ Reuters, « Pékin 'ajuste' sa politique familiale 'sans y renoncer' », Le Monde, 16/11/2013, URL : http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2013/11/16/pekin-ajuste-sa-politique-familiale-sans-y-renoncer_3514906_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=561, page consultée le 08/04/2017.

²¹⁸ Hui LU, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL : http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.

²¹⁹ Ibidem.

qu'il n'est que de 1,5 en 2013²²¹. Le Planning Familial va répercuter ce changement au niveau territorial. L'objectif de la politique publique a donc changé : il faut remonter le taux de natalité. Malgré les impacts négatifs sur l'économie de la loi et la volonté de la supprimer de Xi Jinping, l'inertie est difficile à combattre en raison d'une résistance des politiques publiques au changement.

Cette tentative pour augmenter le nombre de naissance fait pourtant face à une opposition populaire. En raison de plusieurs éléments centraux tels que : le coût trop élevé pour élever un deuxième enfant²²², le changement de mentalité et de perception du modèle familial²²³. L'enfant unique, imposé par la loi, est devenu une norme pour beaucoup de Chinois et ils ne désirent plus en changer. Certains couples estiment que cette possibilité intervient trop tard, ils s'estiment trop âgé pour concevoir un second enfant²²⁴. Pour d'autres, faire des enfants n'est plus considéré comme une priorité²²⁵. Les jeunes chinois accordent plutôt leur intérêt au développement de la carrière professionnelle et de la vie privée²²⁶. La politique publique est donc ancrée dans les modes de vie des Chinois après une résistance importante. Aujourd'hui, l'inversement de l'objectif de la politique qui laisse la possibilité aux couples d'avoir un second enfant est tout simplement ignorée par la population. Donc, la révision n'a pas eu l'effet attendu par le gouvernement²²⁷. Cette acceptation de la norme de l'enfant unique peut-être interprétée comme une volonté de continuité mais de la part de la population et non plus du politique. Il y a donc un renversement du path dependence. Auparavant, la population voulait et poussait à un changement de politique alors que le gouvernement désirait à tout prix imposer la norme de l'enfant unique. Depuis 2012-2013, c'est l'inverse : le gouvernement désire le changement mais n'arrive pas à l'imposer à la population qui s'est ancrée dans la continuité. Dès lors, la population devient donc elle-même un facteur de path dependence.

Nous pouvons donc conclure que malgré les impacts négatifs sur l'économie et la volonté de rupture du Président Xi Jinping, le changement se situe au niveau de l'objectif de politique publique et au niveau des instruments. Ces changements s'effectuent encore par rectification par rapport aux nouvelles réalités chinoises sans modifier fondamentalement la loi. Cette résistance au changement permet de mettre en avant l'inertie de la loi de l'enfant unique et la présence du concept de path dependency. Mais pour effectuer un changement total, l'évolution graduelle n'est pas suffisante. Il faudra attendre 2015 pour finalement supprimer la loi de l'enfant unique.

²²⁰ Hui LU, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL: http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.

²²¹ Données de la Banque Mondiale, URL : <http://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.TFRT.IN?locations=CN>

²²² Hui LU, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL: http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.

²²³ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographique*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

²²⁴ *Ibidem*.

²²⁵ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographie*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

²²⁶ Isabelle ATTANÉ, « La fin de l'enfant unique en Chine ? », *Ined Édition*, Population et Sociétés, 2016, n°535, p 4.

²²⁷ Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours) : dossier démographie*, Louvain-la-Neuve, 10 novembre 2016.

	Acteurs politico-administratifs	Économie	Démographie	Planning Familial	Population
Path dependency	En 2012, élection de Xi Jinping comme Président. Il met en place le deuxième changement de la politique : autorisation de la population à avoir deux enfants si l'un des parents est enfant unique lui-même.	En 2012, effet indirect de la crise économique. Diminution de la croissance économique et effets indirects de la politique de l'enfant unique (manque de main d'œuvre, vieillissement) pèsent de plus en plus.	La croissance démographique est stabilisée aux alentours de 1,5 enfant par femme. Ce taux est estimé trop bas. Le gouvernement désire le réaugmenter à 1,8 enfant par femme.	Le Planning Familial va tenter de réaliser les nouveaux objectifs du PCC.	Opposition populaire à la possibilité d'avoir plusieurs enfants. La norme de l'enfant unique s'est ancrée dans les mœurs de la société chinoise.

À partir de 2012-2013, on remarque le début d'une policy window of opportunity (conjoncture). Plusieurs éléments vont mener à la suppression de la politique publique en 2015. D'abord, au niveau économique, nous pouvons souligner le début d'une crise économique indirecte qui risque de remettre en question le taux de croissance économique de 7% voulu par le PCC. Ensuite, démographiquement, le PCC déplore à présent un taux de natalité trop faible qui ne permet pas un renouvellement de population et risque d'aggraver la situation économique en déclin. Finalement, un changement d'acteur politico-administratif est non négligeable. Xi Jinping, le réformiste, est élu Président de la Chine. Sa volonté de rompre avec les politiques traditionnelles du PCC pousse à mettre fin à la loi de l'enfant unique en 2015.

Chapitre 6 : 2015, fin de la loi de l'enfant unique

En 2015 se situe l'aboutissement de la window of opportunity avec la montée en puissance de Xi Jinping au pouvoir, le déclin économique et le poids de plus en plus présent du vieillissement de la population et du manque de main d'œuvre. C'est la fin de la loi de l'enfant unique vers un modèle de deux enfants. Le path dependence est confirmé par la non disparition du Planning Familial, institution centrale de la politique publique.

Bien que la réflexion sur la suppression de la loi de l'enfant unique soit apparue en 2013, elle n'a pourtant fait l'objet à l'époque que d'un ajustement de l'instrument pour satisfaire un nouvel objectif : remonter le taux de natalité de 1,5 à 1,8 enfant par femme. Les enfants uniques représentaient en 2015 près de 160 millions c'est-à-dire 12% de la population chinoise²²⁸. La pression de plus en plus prononcée des défis qui pèsent sur l'économie tels que le vieillissement ou la manque de main d'œuvre mais aussi la volonté de rupture avec le communisme passé, on finalement permis de supprimer cette politique de l'enfant unique, symbole de la Chine, en 2015. Le gouvernement permet donc de passer vers un modèle plus traditionnel en occident : un couple deux enfants. Il y a donc un renversement total du problème public. En 1979, la préoccupation centrale du gouvernement était de diminuer la natalité afin de limiter l'accroissement de la population. Aujourd'hui, l'inquiétude du Parti Communiste Chinois est un manque de natalité qui risque d'avoir des effets négatifs non seulement sur la société chinoise mais aussi sur l'économie. Il y a donc ici la présence du phénomène d'increasing return. Après plus de 30 ans d'application, les effets négatifs sur l'économie et la société chinoise en général, sont perçus par le gouvernement chinois comme supérieurs aux effets positifs que la loi a pu provoquer dans le passé. Ici, il y a donc un turning point directement relié à la définition du changement dans notre première hypothèse, path dependency.

Nous pouvons signaler la présence d'une fenêtre d'opportunité située entre 2013 et 2015 qui a permis au PCC d'abolir la politique de l'enfant unique. Pour Yang Wenzhuang, l'un des directeurs de la Commission nationale sur la santé et le Planning Familial, les réformes engagées en 2013 posaient juste les bases pour la fin de l'enfant unique²²⁹. Le changement de la politique a été possible grâce à la combinaison de plusieurs facteurs et d'une conjoncture critique : la diminution de la croissance économiques, les diverses conséquences non-préméditées de la loi de l'enfant unique mais aussi l'ascension politique de Xi Jinping et sa volonté de réformer. En effet, la position conservatrice dominante du gouvernement depuis 1989 n'aurait pas permis de modifier fondamentalement la politique. La combinaison de ces facteurs économiques et les tendances autoritaires du Président, ont permis de créer un moment propice pour changer la politique. Les facteurs économiques seuls auraient certainement finis par changer la politique mais beaucoup plus lentement sans l'intervention de Xi Jinping qui désire rompre avec les politiques symboliques d'un communisme passé pour aller vers une nouvelle Chine moderne dans le but de réaliser le rêve chinois. Ce « chinese dream » est beaucoup évoqué dans la presse et dans les

²²⁸ Le Monde, « Xi Jinping veut des enfants », Le Monde, 30/10/2015, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/10/30/xi-jinping-veut-des-enfants_4800013_3232.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=613, page consultée le 09/04/2017.

²²⁹ Harold THIBAUT, « La Chine pense au deuxième enfant », Le Monde, 25/07/2015, URL : http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2015/07/25/la-chine-pense-au-deuxieme-enfant_4698112_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=604, page consultée le 10/04/2017.

discours du Président Xi²³⁰. Un exemple de rupture est son auto-proclamation en tant que Commandant en chef des armées en 2016²³¹, c'est la première fois qu'un Président porte l'uniforme militaire et s'accorde ce titre depuis Mao Tsé-Toung, mort en 1976²³². C'est donc la combinaison de changement incrémentaux liés au path dependence et à l'apparition d'une fenêtre d'opportunité située entre 2013 et 2015 qui permettent le changement de la politique publique. Le path dependency est donc une condition nécessaire mais insuffisante pour réaliser le changement de la politique publique, il faut une fenêtre d'opportunité qui permette de rendre le changement possible. La fenêtre d'opportunité, de son côté, n'est pas suffisante : il est essentiel que des changements soient préparés à l'avance et que le pouvoir politique prépare le terrain pour définitivement mettre fin à une politique publique. Dans le cas de la loi de l'enfant unique, la fenêtre d'opportunité n'est pas clairement rattachée à un choc exogène particulier mais à une période de 2 ans où les effets négatifs de la loi sur l'économie (increasing returns) et l'autoritarisme du Président Xi Jinping ont pu rentrer en action. Il n'y a donc pas de path dependence sans window of opportunity et inversement.

Du côté du path dependency un autre élément doit être mis en avant. Malgré cette suppression de la loi, l'institution Planning Familial, créée pour la mettre en œuvre, continue d'exister. Les couples désirant avoir un enfant doivent toujours obtenir, chez eux, une autorisation préalable avant la naissance d'un enfant même si la loi est abolie²³³. L'institution centrale de la politique publique de l'enfant unique est caractérisée par une véritable résistance au changement. Cette attestation et l'existence du Planning Familial malgré la fin de la loi, tend à confirmer notre hypothèse de path dependency (dépendance au chemin).

	Acteurs politico-administratifs	Économie	Démographie	Planning Familial	Population
Path dependency	Xi Jinping et le PCC mettent fin à la loi de l'enfant unique et autorisent deux enfants pour tous les couples.	Volonté du gouvernement d'atteindre 7% de croissance par an. Poids de plus en plus lourd de la masculinisation, du manque de main d'œuvre et du vieillissement de population qui contribuent au déclin économique.	Le taux de natalité est trop bas. Le PCC désire l'augmenter à 1,8 enfant par femme.	Bien que la loi de l'enfant unique soit abolie, les couples doivent demander une autorisation pour avoir un deuxième enfant au Planning Familial.	La population ne désire plus avoir autant d'enfant que dans le passé. La loi de l'enfant unique est devenue une norme et est entrée dans les mœurs.

Pour le policy window of opportunity, la fenêtre a été ouverte en 2012-2013 et s'accomplit en 2015. Tout d'abord avec les effets indirects de la crise économique. Ils diminuent la croissance économique du pays à 6% en 2015. C'est 1% en dessous du taux voulu par le gouvernement. Les effets non-désirés de la politique de l'enfant unique contribuent à la décroissance. Et enfin, l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012, lui a permis de réaliser sa volonté de rupture face au PCC du passé.

²³⁰ Wang FANG, « Profile: Xi Jinping: Pursuing dream for 1.3 billion Chinese », Xinhua, 17/03/2013, URL: http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-03/17/c_124467411.htm, page consultée le 10/04/2017.

²³¹ Xinhua, « Xi Jinping named as 'commander in chief' by Chinese state media », The Guardian, 21/04/2016, URL:

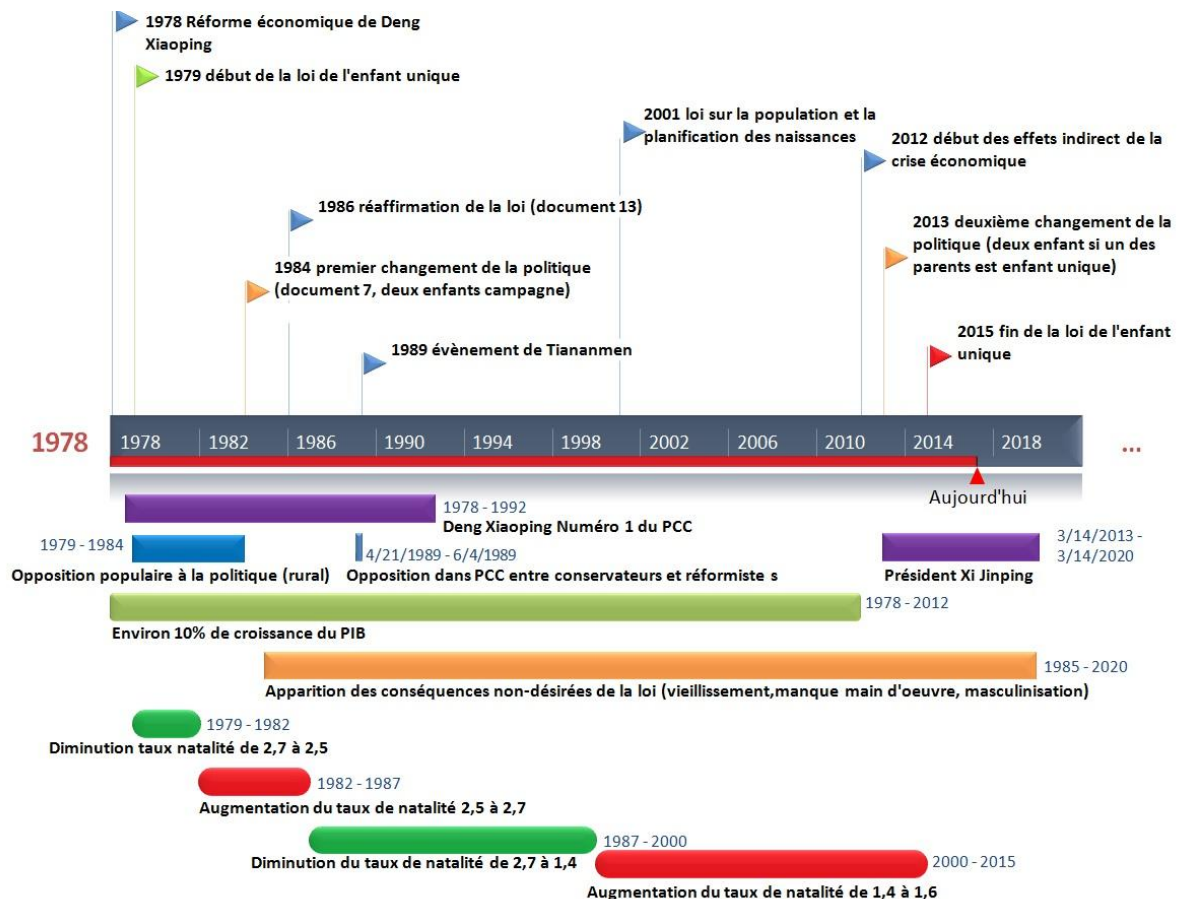
<https://www.theguardian.com/world/2016/apr/21/xi-jinping-named-commander-in-chief-chinese-state-media>, page consultée le 10/04/2017.

²³² Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

²³³ Isabelle ATTANÉ, « L'enfant unique en Chine », *SER Études*, 2013, tome 419, p 8-10

Conclusion de l'analyse empirique

Au regard de la théorie, nous pouvons mettre plusieurs éléments des résultats empiriques en avant en rapport avec nos deux hypothèses de path dependence et de window of opportunity. Pour répondre au mieux au développement chronologique induit par le process-tracing, une ligne du temps (ci-dessous) permet de mettre en avant les étapes et moments cruciaux du développement de la politique de l'enfant unique en Chine.



Nous allons d'abord discuter de notre **première hypothèse** basée sur le **path dependence**. Plusieurs éléments empiriques sont à mettre en avant en termes de résistance et d'accélérateur de changement.

Des éléments empiriques permettent d'expliquer l'opposition au changement, l'inertie et prônent la continuité. Tout d'abord, les acteurs politico-administratifs, en 1979, Deng Xiaoping et le PCC poussent à diminuer la natalité afin d'éviter des famines et de permettre le développement économique. L'objectif est de n'avoir qu'1,2 millions de Chinois en 2000. Les deux concepts, économie et démographie, sont donc liés l'un à l'autre. Pour imposer cette réforme économique et démographique, le gouvernement sait qu'il faudra du temps : il y a donc une volonté de continuité afin d'imposer un nouveau modèle sociétal. Cette temporalité longue de la politique publique prévue par le gouvernement est en lien direct avec la première hypothèse de path dependency. L'objectif est de mettre en œuvre cette politique de manière continue afin d'obtenir les résultats escomptés. D'ailleurs, cette politique

de l'enfant unique va être appliquée pendant 36 ans avant d'être supprimée en 2015. En 2001, une loi va légitimer la politique de l'enfant unique et pousser à plus de coercition dans son application malgré une résistance populaire.

Deuxièmement, l'économie est aussi un élément d'explication essentiel. Depuis les réformes économiques de Deng Xiaoping en 1978, la croissance a atteint plus de 10% par an jusqu'en 2012-2013. Cette croissance économique était l'objectif de base de la loi de l'enfant unique.

Ensuite, la natalité va également pousser à l'inertie de la loi. Notamment en raison des effets positifs de sa diminution sur l'économie. Bien que de 1982 à 1987 et de 2000 à 2015 le taux de natalité soit en augmentation, cette croissance, au lieu de décourager le gouvernement, le pousse à poursuivre sa politique afin d'imposer son modèle comme une norme acceptée par la population chinoise.

Quatrièmement, le Planning Familial, comme institution centrale, encourage la dépendance au chemin. Il est créé en 1978 afin de mettre en œuvre la politique publique. Les institutions sont perçues par le path dependency comme résistantes aux changements. Cela semble être le cas dans ce cas particulier de la loi de l'enfant unique. Mais cette continuité est due à son modèle très décentralisé et très divisé en termes de niveaux de pouvoir. En effet, changer une institution est plus aisé si elle est centralisée. Ici, tous les échelons du pouvoir sont divisés : chaque entité du Planning Familial fonctionne comme une micro-institution. Toutes ces sous-institutions forment un grand tout appelé le Planning Familial qui est beaucoup plus difficile à démanteler et impose une forte résistance par rapport au changement. Ce n'est pas moins par sa qualité d'institution que par son modèle décentralisé que le Planning Familial résiste au changement de la politique publique en 2015.

Et finalement, l'acceptation lente vers les années 2000 de la norme de l'enfant unique. L'imposition, dès 1986, de sanctions et surtout d'amendes et « taxes de compensation sociale » vont peser sur les couples ayant plus d'un enfant. Les obligeants de plus en plus à accepter un enfant unique. Cette norme va s'ancrer dans la mentalité chinoise. Lorsque le gouvernement désire réaugmenter le taux de natalité, les couples continueront à n'avoir qu'un seul enfant malgré la possibilité d'en avoir plusieurs. Il y a donc ici la présence d'un path dependence mais basé plus spécifiquement sur les idées²³⁴. C'est-à-dire l'ancrage d'un modèle dans une société²³⁵. La norme de l'enfant unique est donc ancrée dans les mœurs de la société chinoise et la changer risque de demander autant d'effort que le gouvernement a déployé pour diminuer le taux de natalité.

Les paramètres qui favorisent le changement de l'hypothèse de path dependency sont multiples et interviennent à des moments différents. Premièrement, au niveau des acteurs politico-administratifs, le PCC va modifier plusieurs fois sa politique. D'abord en 1984, le gouvernement va modifier l'instrument de la politique publique : deux enfants sont autorisés en campagne. Suite à des pressions populaires et du non respect de la loi. Ce changement est donc de type cosmétique afin d'adapter la politique publique aux réalités du terrain comme le décrit le concept d'incrémentalisme abordé dans notre hypothèse de path dependence. Ensuite, en 2013, le gouvernement autorise deux enfants si l'un des deux parents est lui-même enfant unique. Notamment grâce à l'impulsion du nouveau Président élu, Xi Jinping, réformateur et autoritaire. Ce changement d'instrument témoigne d'une

²³⁴ Robert COX, « The Path-dependency of an Idea: Why Scandinavian Welfare States remain Distinct », *Social Policy and Administration*, vol.38, n° 2, 2004, p 206-208.

²³⁵ *Ibidem*.

modification progressive de l'objectif de la politique publique. Le PCC désire réaugmenter la natalité qui s'est stabilisé à 1,5 enfant par femmes dans les années 2000. Il y a donc un changement de type instrumental qui, encore une fois, correspond plutôt bien au changement incrémental de Lindbloem faisant partie de notre première hypothèse.

Deuxièmement concernant l'économie, les facteurs de changement sont : les effets indirects de la crise économique qui entraîne le déclin de la croissance du PIB chinois. Et l'importance prépondérante des défis provoqués involontairement par la loi de l'enfant unique (vieillesse, masculinisation et manque de main d'œuvre). Ces éléments économiques entraînent l'apparition d'un « increasing return » où les effets positifs de la loi de l'enfant unique sur l'économie s'affaiblissent face à ses effets négatifs. Ce turning point sera atteint en 2015 avec le déclin économique dû à la crise. Le taux de croissance n'atteint plus que 6% par an (en dessous des 7% voulu par le gouvernement).

Et finalement, par rapport à la démographie, nous pouvons souligner deux moments où le taux de natalité a provoqué un changement. En 1979, la prise de conscience qu'une telle croissance de population ne permettrait pas d'assurer le développement économique et alimentaire de la Chine. Et dans les années 2000, où le taux de natalité est tellement bas qu'il ne permet plus un renouvellement de population et provoque donc tous les défis dont nous avons discuté plus tôt.

La définition du path dependence dans le cas de la loi de l'enfant unique ne correspond plus vraiment à celle établie au départ. C'est-à-dire linéaire et incrémentale, le changement étant uniquement provoqué par une accumulation de modifications cosmétiques. La définition était notamment basée sur la définition de Margaret Lévi : « *une fois qu'un pays ou une région a commencé à suivre une voie, les coûts d'inversion sont très élevés. Il y aura d'autres possibilités de choix mais les retranchements de certains arrangements institutionnels entravent une inversion facile du choix initial* »²³⁶. Ici, bien que l'évolution incrémentale soit présente en 1984 et en 2013 et que des éléments encourageants la continuité soient présents (institution, coûts), la politique publique n'a pu être abolie qu'avec la combinaison d'une fenêtre d'opportunité. Il y a donc un lien entre nos deux concepts théoriques. La définition pour le concept de path dependence devrait plus prendre en compte la dimension autoritaire du PCC. Cette autoritarisme du régime politique pousse vraiment à une continuité d'application des politiques publiques et est moins ouvert au changement. La dépendance au sentier reste un concept adapté aux sociétés démocratiques occidentales et donc peu adapté au modèle chinois. Ce point sera développé plus tard dans cette discussion de l'analyse empirique.

Pour notre **seconde hypothèse de window of opportunity**, qui cherche à expliquer la fin de la loi en 2015, des facteurs empiriques doivent être mis en avant.

Premièrement, au niveau économique, nous pouvons souligner le choc exogène de la crise économique de 2008 qui ne provoque que des effets à partir de 2012 en raison d'un recul des exportations chinoises. Cette crise provoque un déclin économique. En 2015, la croissance du PIB est de 6%, inférieure aux objectifs du PCC. Ce déclin est empiré par les défis non-désirés de la loi de l'enfant unique.

²³⁶ Paul PIERSON, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, American Political Science Association, vol. 94, n°2, 2000, p 252.

Ensuite, la démographie, en lien avec l'économie chinoise, ne permet plus un renouvellement suffisant de la population qui commence à devenir problématique à cause de ses effets sur la croissance économique.

Et Finalement, le changement d'acteurs politico-administratifs permet à la fenêtre d'opportunité de s'ouvrir en 2013, lors de l'élection du Président Xi Jinping dont l'objectif est de rompre avec les politiques communistes passées.

Cette volonté du Président Chinois combiné avec le déclin économique et démographique permet d'ouvrir la fenêtre d'opportunité en 2012-2013 et elle est concrétisée en 2015 quand les effets de la loi de l'enfant unique sur l'économie deviennent critiques et permettent au Président Xi Jinping d'abolir la loi.

Dans notre cas de la loi de l'enfant unique, la définition choisie du *policy window of opportunity* de notre cadre d'analyse basée sur une rupture grâce à un choc exogène ne correspond pas totalement. La crise économique est en effet un choc exogène impossible à prévoir. Pourtant, l'élection présidentielle de Xi Jinping correspond plus à un choc interne, c'est-à-dire qu'une volonté de réformer le système car celui-ci ne fonctionne²³⁷. Un autre choc interne à la politique elle-même concerne les conséquences négatives de la démographique sur l'économie. Il s'agit d'un mauvais calcul et d'une mauvaise gestion des effets indésirables de la politique. La définition de conjoncture doit être revue en ajoutant au choc exogène, la dimension de choc interne. Mais aussi de modifier la temporalité à la base définie comme « *une période relativement courte* »²³⁸. Dans notre cas, cette fenêtre d'opportunité dure deux ans.

Les deux concepts utilisés dans nos hypothèses sont très stato-centrés européen. Ils ont été adaptés pour des modèles politiques présents en Europe. C'est-à-dire, de manière générale, plus démocratique, pluraliste et basé sur la négociation. Dans notre cas particulier, le modèle politique est beaucoup plus rigide. Les politiques publiques sont imaginées, mises en œuvre et imposées sous une structure top-down. Le caractère autoritaire du régime laisse peu de place aux négociations et à l'évolution des politiques publiques qui, en Chine, sont souvent envisagées dans une application de long terme. Ces concepts devraient donc être adaptés en prenant en compte des régimes non euro-centrés. Les modifications de ces concepts ont déjà été évoquées dans les redéfinitions de *path dependence* et de *window of opportunity* ci-dessus. Les deux concepts et leurs différentes dimensions fonctionnent partiellement pour expliquer notre question de départ. Mais ils doivent être adaptés pour convenir à des modèles politiques plus autoritaires comme la Chine.

²³⁷ David Aubin, professeur et docteur en sciences politique, UCL, *Analyse des politiques publique (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-mai 2017.

²³⁸ Giovanni CAPOCCIA, Daniel R. KELEMEN, « The study of critical junctures: theory, narrative, and counterfactuals in historical institutionalism », *World Politics*, vol. 59, n°3, 2007, p 343.

Conclusion

La loi de l'enfant unique en Chine est une politique publique appliquée depuis 1979. Cette loi symbolique de la Chine s'est terminée après plus de 30 ans d'application en 2015. La volonté de ce travail était d'expliquer ce changement, à première vue inattendu, de politique publique. Notre question de recherche s'est donc formulée comme suit : **après 36 années d'application de la loi de l'enfant unique, comment expliquer son abolition en 2015 ?**

Pour répondre à cette question, nous avons formulé deux hypothèses qui portaient sur des temporalités différentes. D'abord le path dependency qui soulignait la continuité d'application d'une politique et sa résistance à toute forme de changement. La dépendance au chemin s'intéressait donc à l'ensemble de l'évolution de la mise en œuvre de la loi de l'enfant unique. Ensuite, nous nous sommes intéressés au policy window of opportunity. Cette fenêtre d'opportunité s'est plutôt focalisée sur l'existence d'un ou plusieurs événements qui ont permis de mettre fin à la politique en 2015. Ces deux concepts étant liés, ils ont été étudiés selon la méthode du process-tracing. L'analyse empirique s'est basée sur des articles de presse qui ont permis d'étudier l'évolution de la loi de l'enfant unique de manière chronologique en repérant les possibles éléments d'explication.

Au final, plusieurs éléments empiriques peuvent être mis en avant pour chaque hypothèse. Pour le path dependency, nous pouvons souligner l'accroissement du pouvoir tout au long de l'application de la loi et la résistance à la fin de celle-ci du Planning Familial. Nous pouvons mettre en avant les effets positifs de la baisse de natalité sur l'économie jusqu'à ce que la situation s'inverse. C'est-à-dire que les effets négatifs soient plus importants aux bénéfices que la politique apportait à l'économie. L'importance de la partie conservatrice du PCC au pouvoir depuis les événements de Tiananmen en 1989 a également favorisé la continuité.

En ce qui concerne le window of opportunity, l'élément central est probablement l'arrivée au pouvoir du Président Xi Jinping, autoritaire et dont la volonté de rupture avec le passé du PCC, a permis d'engager les réformes vers la suppression de la loi en 2015. Mais, l'élection de Xi Jinping n'était pas suffisante, le déclin économique entraîné par la crise économique indirecte subie en 2012 mais aussi les effets négatifs non-envisagés de la loi, sont également des conditions essentielles au changement de politique publique. La fenêtre d'opportunité n'était donc pas située sur un événement en particulier mais plutôt une période de 2 ans (2013-2015) où la convergence de ces facteurs a permis de mettre une fin définitive à la politique de l'enfant unique, symbole universel de la Chine.

Les deux concepts sont liés l'un avec l'autre. Le changement de la politique publique a été rendu possible par une évolution incrémentale de la politique et des petits changements en fonction des réalités de terrain comme en 1984 et en 2013. Mais la loi a pu être supprimée grâce à la combinaison avec la fenêtre d'opportunité de deux ans située entre 2013 et 2015. Le path dependency est donc nécessaire mais insuffisant pour réformer la loi de l'enfant unique, la fenêtre d'opportunité est également essentielle. L'un ne va donc pas sans l'autre.

Pour cette analyse, nous avons étudié des articles de presse en anglais et en français, il serait intéressant de poursuivre la recherche en se basant sur des matériaux empiriques écrits en chinois. Il serait aussi opportun d'analyser si le changement de la politique publique

vers la loi des deux enfants permettra réellement de contrer la diminution de la croissance de l'économie, le vieillissement de la population, le manque de main d'œuvre, le déséquilibre démographique entre les femmes et les hommes et le changement de mentalité des chinois. Ou si l'application de la politique de l'enfant unique continuera à influencer la population chinoise en devant remettre au goût du jour la politique nataliste appliquée par Mao Tsé-Toung dans les années 50-60 pour sauver l'économie chinoise.

Bibliographie :

Monographies :

- HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2008, coll. U. Sociologie, p 225-258.
- MAHONEY James, *The legacies of liberalism: path dependence and political régimes in Central America*, Baltimore: John Hopkins University Press, 2001, 396 p.
- PALIER Bruno, Chapitre 7 : Les instruments, traceurs du changement : la politique des retraites en France, in Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po « Académique », 2005 p 273-300.
- BLAYO Yves, *Des politiques démographiques en Chine*, Droit et Société, coll. Travaux et documents, 1997, vol. 36, 377 p.

Ouvrages collectifs :

- ALLISON Graham, YAVLINSKY Grigory, *Window of opportunity: the grand bargain for democracy in the Soviet Union*, Pantheon Books, New York, 1991, 100 p.
- BANISTER Judith, WU HARBAUGH Christina, *China's family planning program: inputs and outputs*, Center for International Research Bureau of the Census, Washington, 1994, 199 p.
- BEACH Derek, PEDERSEN BRUN Rasmus, « Process Tracing Methods: foundations and guidelines », The University of Michigan Press, Michigan, 2013, 199 p.
- BENNETT Andrew, CHECKEL Jeffrey T., « Process Tracing: From Philosophical Roots to Best Practices », *Strategies for social inquiry*, Vancouver, 2012, p1-55.
- CROLL Elisabeth, DAVIN Delia, KANE Penny (sous la direction de), *China's one-child family policy*, Basingstoke, Hampshire, MacMillan, 1985, 237 p.

Articles scientifiques:

- ATTANÉ Isabelle, « La femme chinoise dans la transition économique : un bilan mitigé », *Revue Tiers Monde*, 2005, n°182, p 329-357.
- ATTANÉ Isabelle, « La fin de l'enfant unique en Chine ? », Ined Édition, *Population et Sociétés*, 2016, n°535, p 1-4.
- ATTANÉ Isabelle, « L'enfant chinois est, et restera, unique », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 8-18.
- ATTANÉ Isabelle, « L'enfant unique en Chine », *SER Études*, 2013, tome 419, p 7-18
- ARNOLD Fred, ZHAOXIANG Liu, « Sex Preference, Fertility, and Family Planning in China », *Population and Development Review*, vol. 12, n°2, 1986, p 221-246.
- BASTEN Stuart, JIANG Quanbao, « Fertility in China: An uncertain future » *Population Studies*, 2015, vol. 69, p S97-S105
- BIANCO Lucien, CHANG-MING Hua, « La population chinoise face à la règle de l'enfant unique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 78, juin 1989, P 31-40.
- BLAYO Yves, « Évènements politiques et fécondité en Chine », *Population*, 46^e année, n°6, 1991, p 1589-1615.

- BOQUET Yves, « La démographie chinoise en mutation », *Université des Sciences et Technologies de Lille*, Lille, 2009, 25 p.
- CAPOCCIA Giovanni, KELEMEN R. Daniel, « The study of critical junctures: theory, narrative, and counterfactuals in historical institutionalism », *World Politics*, vol. 59, n°3, 2007, p 341-369.
- COALE Ansley J., BANISTER Judith, « Five decades of missing females in China », *Demography*, 1994, vol. 31, n°3, p 459-479.
- COLLIER David, « Understanding process tracing », *Political Science and Politics*, vol. 44, n°4, 2011, p 823-830.
- COLLOMBET Catherine, avec la collaboration de Virginie Gimbert, « La prise en charge des aînés face au défi du vieillissement », *Informations sociales*, 2014, n°185, p 56-66.
- DELOZIER Benjamin, REBILLARD Cyril, « Le rééquilibrage de la croissance chinoise : enjeux et perspectives », *Economie & prévision*, 2010, n° 194, p 119-127.
- DICKSON Peter, « Increasing Returns and Path Dependency in the Economy by W. Brian Arthur », *Journal of Marketing*, American Marketing Association, vol. 59, n°3, 1995, p 97-99.
- FREIRE André, MOURY Catherine, « Austerity Policies and Politics: The Case of Portugal », *Pôle Sud*, vol. 2, n° 39, 2013, p 35-56.
- JIANG Quanbao, LI Shuzhuo, FELDMAN W. Marcus, « China's Population Policy at the Crossroads: Social Impacts and Prospects », *Asian J Soc Sci*, 2013, 41(2), p 193-218.
- MAY, John F., « Le rôle des politiques de population », *SER Études*, 2012, tome 417, p 441-452.
- MERLI Giovanna, MORGAN Philip, « Les préférences de fécondité à Shangai dans un contexte de basse fécondité », *Population*, 2011, vol. 66, p 601-626.
- NORTH Douglass C., « Institutions », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 5, N°1, 1991, p 97-112.
- PIERSON Paul, « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, American Political Science Association, vol. 94, n°2, 2000, p 251-267
- POTTS Malcolm, « China's one child policy », *BMJ: British Medical Journal*, 2006, vol. 333, N°7564, p 361-362.
- REICH Michael R., « The politics of health sector reforms in developing countries: three cases of pharmaceutical policy », *Health Policy* 32, 1995, p 47-77.
- SULLEROT Evelyne, « La Chine, Géographie ethnique et mutations démographiques », *Population & Avenir*, 2005, n°671, p 14-16.
- WILSFORD David, « Path Dependency, or Why History Makes It Difficult but Not Impossible to Reform Health Care Systems in a Big Way », *Journal of Public Policy*, vol. 14, n° 3, 1994, p 251-283.

Working papers :

- ATTANÉ Isabelle, « La planification familiale en Chine, pour ou contre la femme ? Bilan de trois décennies », *les dossiers du Cedep*, Centre français sur la population et le développement, n°60, Paris, 2000, 58 p.
- CERNA Lucie, « The nature of policy change and implementation: a review of different theoretical approaches », *OECD*, 2013, 31 p.

Cours:

- David Aubin, professeur et docteur en sciences politique, UCL, *Action Publique (cours)*, Louvain-la-Neuve, septembre-décembre 2016.
- David Aubin, professeur et docteur en sciences politique, UCL, *Analyse des politiques publique (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-mai 2017.
- Paul SERVAIS, professeur et docteur en philosophie et lettre, UCL, *Analyse de la Chine contemporaine (cours)*, Louvain-la-Neuve, septembre- décembre 2016.
- Tanguy STRUYE DE SWIELANDE, professeur et docteur en sciences politiques, UCL, *Géopolitique des puissances émergentes (cours)*, Louvain-la-Neuve, février-juin 2017.

Articles de presse :

- AFP, « CHINE : cri d'alarme de la presse officielle, La croissance démographique demeure excessive », Le Monde, 18/09/1992, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1992/09/18/chine-cri-d-alarme-de-la-presse-officielle-la-croissance-demographique-demeure-excessive_3901308_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=162, page consultée le 06/04/2017.
- AFP, « La Chine assouplit le dogme de l'enfant unique », Le Monde, 15/11/2013, URL : http://www.lemonde.fr/asie-pacifique/article/2013/11/15/la-chine-assouplit-le-dogme-de-l-enfant-unique_3514580_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=559, page consultée le 08/04/2017.
- Associated Press, « China's one-child policy – timeline », The Guardian, 29/10/2015, URL : <https://www.theguardian.com/world/2013/nov/15/china-one-child-family-policy-timeline>, page consultée le 09/04/2017.
- BRUNEL Sylvie et BLAYO Yves, « La mort des petites filles chinoises », Le Monde, 07/03/1998, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1998/03/07/la-mort-des-petites-filles-chinoises_3659396_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=233, page consultée le 06/04/2017.
- DE BARTHELEMY Pierre, « Le hasard ne décide pas seul du sexe de l'enfant à venir », Le Monde, 24/10/1997, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1997/10/24/le-hasard-ne-decide-pas-seul-du-sexe-de-l-enfant-a-venir_3806927_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=224, page consultée le 06/04/2017.
- DE BREER Patrice, « La politique du contrôle des naissances est renforcée », Le Monde, 09/10/1986, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1986/10/09/la-politique-du-controle-des-naissances-est-renforcee_2916249_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=112, page consultée le 06/04/16.
- FANG Wang, « Profile: Xi Jinping: Pursuing dream for 1.3 billion Chinese », Xinhua, 17/03/2013, URL : http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-03/17/c_124467411.htm, page consultée le 10/04/2017.

- JIN Wensi, « Xi Jinping : dirigeant du grand renouveau de la Chine », CCTV, 14/03/2017, URL : <http://fr.cctv.com/2017/03/14/ARTIjPrIbTuTBsbaaIC6VoPI170314.shtml>, page consultée le 09/04/2017.
- KUNO Sophie, « La construction de l'économie socialiste de marché », Le Monde, 21/01/2004, URL : http://www.lemonde.fr/economie/article/2004/01/21/la-construction-de-l-economie-socialiste-de-marche_349978_3234.html#Lk5zWhdmqR4JI5vY.99, page consultée le 04/04/2017.
- Le Monde, « CHINE : un milliard cent trente millions d'habitants en 1990 Les autorités soulignent l'urgence " d'un renforcement du contrôle des naissances », Le Monde, 01/11/1990, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1990/11/01/chine-un-milliard-cent-trente-millions-d-habitants-en-1990-les-autorites-soulignent-l-urgence-d-un-renforcement-du-controle-des-naissances_3985233_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=153, page consultée le 06/04/2017.
- Le Monde, « L'échec de la politique de contrôle démographique, onze cent millions de chinois », Le Monde, 11/04/1989, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1989/04/11/l-echec-de-la-politique-de-controle-demographique-onze-cents-millions-de-chinois_4108847_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=135, page consultée le 06/04/2017.
- Le Monde, « l'hostilité de la population a conduit Pékin à assouplir le contrôle des naissances », Le Monde, 13/08/2002, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/2002/08/13/l-hostilite-de-la-population-a-conduit-pekin-a-assouplir-le-controle-des-naissances_287254_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=324, page consultée le 09/04/2017.
- Le Monde, « Xi Jinping veut des enfants », Le Monde, 30/10/2015, URL : http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/10/30/xi-jinping-veut-des-enfants_4800013_3232.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=613, page consultée le 09/04/2017.
- LEPLÂTRE Simon, « Pourquoi la démographie chinoise ne se relèvera pas », Le Monde, 14/10/16, URL : http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/10/14/pourquoi-la-demographie-chinoise-ne-se-relevera-pas_5013380_3244.html, page consultée le 18/10/2016.
- LU Hui, « China to ease one-child policy », Xinhua, 15/11/2013, URL : http://news.xinhuanet.com/english/china/2013-11/15/c_132891920.htm, page consultée le 09/04/17.
- LUBMAN Stanley, « After the One-Child Policy: What Happens to China's Family-Planning Bureaucracy? », The Wall Street Journal, 12/11/2015, URL : <http://blogs.wsj.com/chinarealtime/2015/11/12/after-the-one-child-policy-what-happens-to-chinas-family-planning-bureaucracy/>, page consultée le 10/04/2017.
- MANGIN Marc, « La population croît, vieillit et se masculinise », Le Monde, 16/02/1999, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1999/02/16/la-population-croit-vieillit-et-sed-masculinise_3536924_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=247, page consultée le 06/04/2017.

- PEDROLETTI Brice et THIBAUT Harold, « Xi Jinping relance la Chine sur la voie des réformes », Le Monde, 16/11/2013, URL : http://www.lemonde.fr/international/article/2013/11/16/xi-jinping-relance-la-chine-sur-la-voie-des-reformes_3514971_3210.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=563, page consultée le 09/04/2017.
- PHILIP Bruno, « le fisc chinois et les enfants interdits », Le Monde, 05/06/2007, URL : http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2007/06/05/dans-la-chine-du-sud-revoltes-contre-le-controle-autoritaire-des-naissances_919046_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=396, page consultée le 07/04/2017.
- REN Yuan, « Oh China, this isn't how to solve your 'girl problem' », The Telegraph, 27/02/2015, URL : <http://www.telegraph.co.uk/women/womens-life/11393782/China-and-gender-abortion-Government-policy-isnt-the-answer.html>, page consultée le 07/04/2017.
- Reuters, « Pékin 'ajuste' sa politique familiale 'sans y renoncer' », Le Monde, 16/11/2013, URL : http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2013/11/16/pekin-ajuste-sa-politique-familiale-sans-y-renoncer_3514906_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=561, page consultée le 08/04/2017.
- RIND Anita, « L'enfant unique, clé du progrès chinois », Le Monde, 21/02/1983, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1983/02/21/l-enfant-unique-cle-du-progres-chinois_2844405_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=89, page consultée le 04/04/2017.
- RIND Anita, « Sauvez les bébés filles ! », Le Monde, 17/12/1982, URL : http://www.lemonde.fr/archives/article/1982/12/17/sauvez-les-bebes-filles_2905801_1819218.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=88, page consultée le 05/04/2017.
- SAINT-PAUL Patrick, « La Chine dans le piège démographique », Le Monde, 02/03/2015, URL : <http://www.lefigaro.fr/international/2015/03/02/01003-20150302ARTFIG00310-la-chine-dans-le-piege-demographique.php>, page mise à jour : 03/03/2015, page consultée le 24/10/2016.
- TAO Ruogu, « L'évolution de la politique du planning familial et de l'enfant unique en Chine », CCTV, 19/11/2008, URL : <http://www.cctv.com/program/24hinchina/20081119/105914.shtml>, page consultée le 07/04/2017.
- TAO Ruogu, « Xi Jinping élu président de la Commission militaire centrale de Chine », Xinhua, 14/03/2013, URL : <http://fr.cntv.cn/20130314/104456.shtml>, page consultée le 07/04/2017.
- THIBAUT Harold, « La Chine pense au deuxième enfant », Le Monde, 25/07/2015, URL : http://www.lemonde.fr/asi-pacifique/article/2015/07/25/la-chine-pense-au-deuxieme-enfant_4698112_3216.html?xtmc=enfant_unique_chine&xtcr=604, page consultée le 10/04/2017.
- United Press International, « renforcement de la limitation des naissances », Le Monde, 17/02/1988, URL : En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/archives/article/1988/02/17/renforcement-de-la-limitation-des-naissances_4066715_1819218.html#3R2ysS3GCpikJRFc.99, page consultée le 6/04/17.

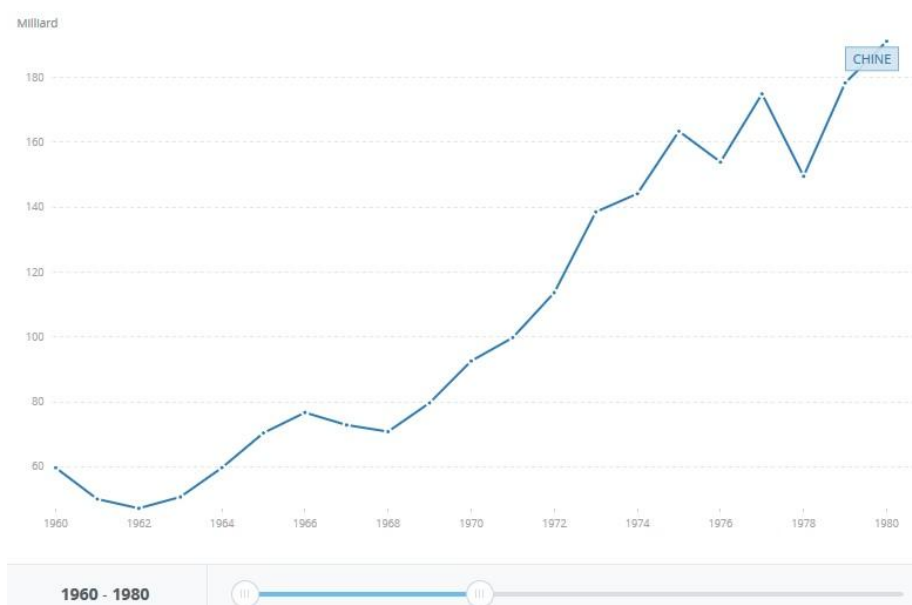
- XIANG Zhang, « China kicks off campaign against sex determinations, sex-selective abortions », Xinhua, 16/08/2011, URL: http://news.xinhuanet.com/english2010/china/2011-08/16/c_131053421.htm, page consultée le 07/04/2017.
- Xinhua, « Xi Jinping named as 'commander in chief' by Chinese state media », The Guardian, 21/04/2016, URL: <https://www.theguardian.com/world/2016/apr/21/xi-jinping-named-commander-in-chief-chinese-state-media>, page consultée le 10/04/2017.

Sites Internet :

- ALLÈS Élisabeth, « Thomas Scharping, *Birth Control in China, 1949-2000. Population policy and demographic development* », *Perspectives chinoises* [En ligne], mars-avril 2005, mis en ligne le 15 mars 2007, consulté le 05 avril 2017. URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/695>
- Bureau du Conseil d'État de la population de la République de Chine, « Family Planning in China », 1995, Beijing, URL : <http://www.china-un.ch/eng/bjzl/t176938.htm>, page consultée le 04/04/2017.

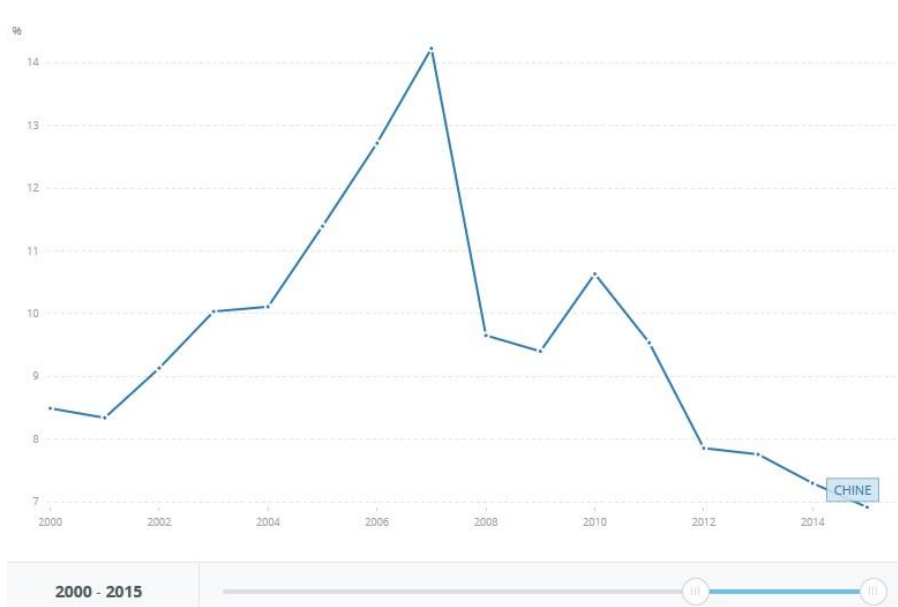
Annexes

1. Graphique BM, PIB Chine 1960-1980 :



Source : Banque Mondiale – PIB en dollars

2. Graphique BM PIB % 2000-2015 :



Source : BM, PIB annuel exprimé en pourcent

3. Tableau d'analyse des dépenses du Planning Familial :

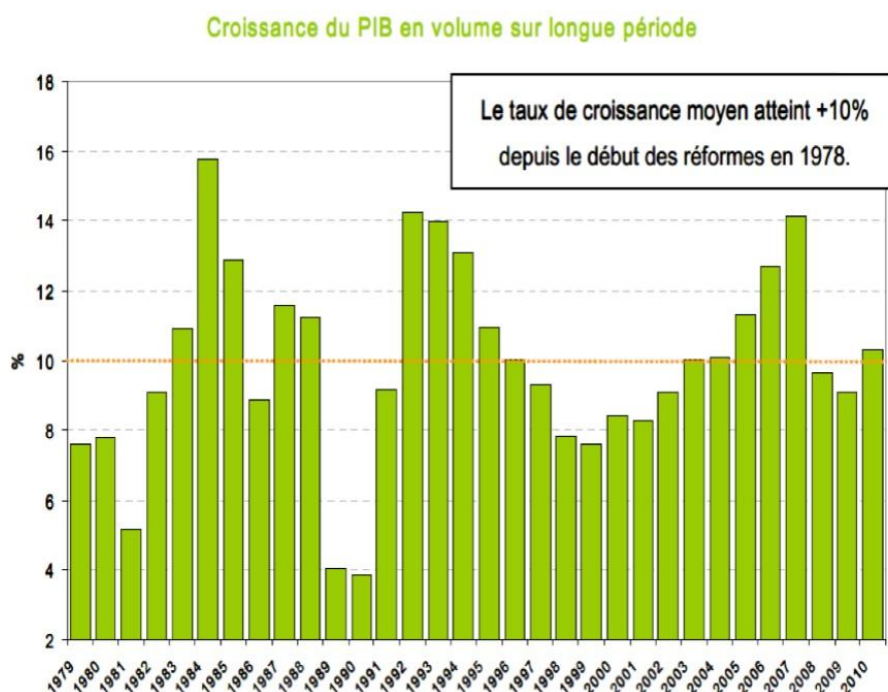
Table 8. China, Family Planning Operational Expenses, 1978-1990

Year	Total population in millions	In millions of current yuan		In millions of constant 1990 yuan	
		Total	Per capita	Total	Per capita
1978	956	198	.2	542	.6
1980	981	330	.3	778	.8
1981	994	(389)	.4	878	.9
1982	1,008	446	.4	925	.9
1983	1,022	(527)	.5	991	1.0
1984	1,033	(624)	.6	1,024	1.0
1985	1,045	745	.7	1,076	1.0
1986	1,058	803	.8	1,080	1.0
1987	1,073	852	.8	1,032	1.0
1988	1,088	1,004	.9	1,096	1.0
1989	1,105	(1,214)	1.1	1,275	1.2
1990	1,134	1,380	1.2	1,380	1.2

Notes: Figures for 1978, 1980, 1982, 1985-1988, and 1990 were reported in current Chinese yuan. Figures in parenthesis were derived from reports about the percent increase in the family planning operational budget from a previous year. To get rid of the problem of annual inflation, we used China's official GNP price deflators for 1978-1990 and calculated the expenditures in constant 1990 yuan.

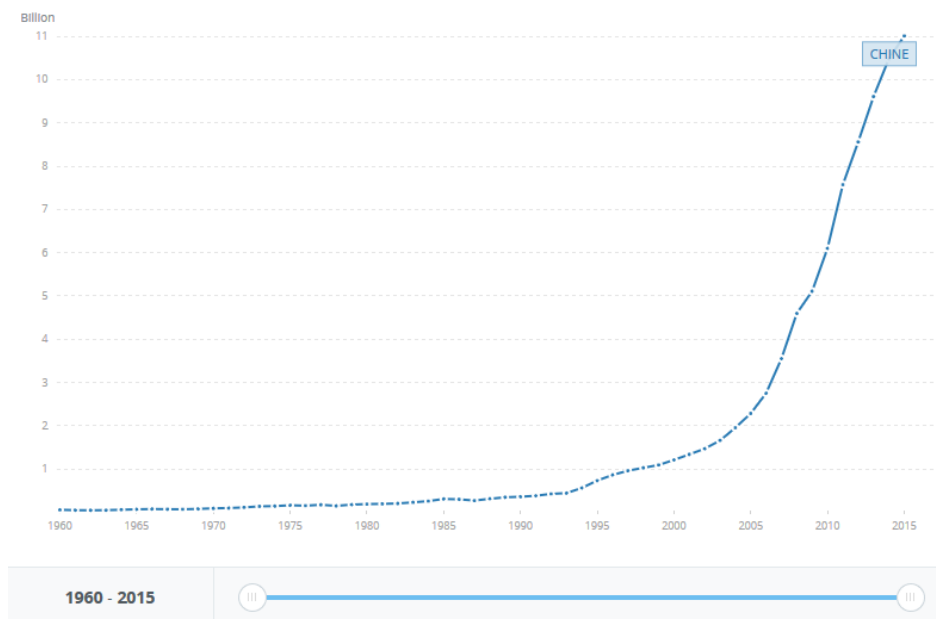
Sources: 1978, 1985-1988 - China Finance Statistics, 1950-1988, 82.
1980, derivation of 1981 estimate - China Family Planning Yearbook 1986, 263.
1982 - Yang Deqing, 1990, 33.
1990 - Cao Jingchun, 1991, 29.
1983, derivation of estimate - China Family Planning Yearbook 1988, 95.
1984, derivation of estimate - China Family Planning Yearbook 1986, 248.
1989, derivation of estimate - China Family Planning Yearbook 1990, 143.
China Statistics Abstract 1991, 3, 6.

4. PIB croissance annuelle :



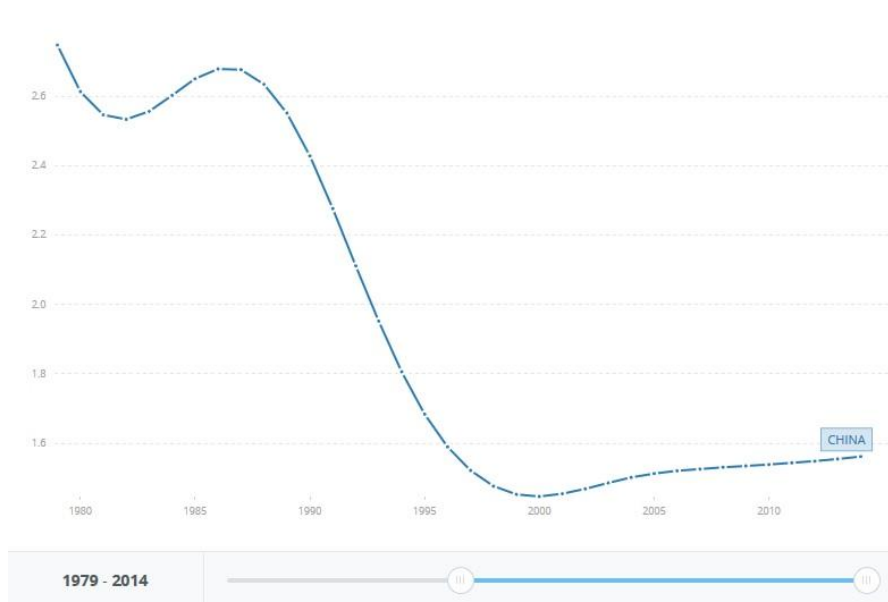
Source: Jean-Luc Buchalet / Pierre Sabatier

5. BM, PIB croissance annuelle en dollar courant :



Source : BM, PIB exprimé en dollar courant

6. Birth rate 1979-2014 :



Source : BM, birth rate

7. Loi de 2001 :

Population and Family Planning Law of the People's Republic of China (Order of the President No.63)

Order of the President of the People's Republic of China

No. 63

The Population and Family Planning Law of the People's Republic of China, adopted at the 25th Meeting of the Standing Committee of the Ninth National People's Congress of the People's Republic of China on December 29, 2001, is hereby promulgated and shall go into effect as of September 1, 2002.

Jiang Zemin

President of the People's Republic of China

December 29, 2001

Population and Family Planning Law of the People's Republic of China

(Adopted at the 25th Meeting of the Standing Committee of the Ninth National People's Congress on December 29, 2001)

Contents

Chapter I General Provisions

Chapter II Formulation and Implementation of Plans for Population Development

Chapter III Regulation of Reproduction

Chapter IV Rewards and Social Security

Chapter V Technical Services for Family Planning

Chapter VI Legal Liability

Chapter VII Supplementary Provisions

Chapter I

General Provisions

Article 1 This Law is enacted, in accordance with the Constitution, for the purpose of bringing about a coordinated development between population on the one side and the economy, society, resources and environment on the other, promoting family planning, protecting the legitimate rights and interests of citizens, enhancing happiness of families, and contributing to prosperity of the nation and progress of the society.

Article 2 China being a populous country, family planning is a fundamental State policy.

The State adopts a comprehensive measure to control the size and raise the general quality of the population.

The State relies on publicity and education, advances in science and technology, multi-purpose services and the establishment and improvement of the reward and social security systems in carrying out the population and family planning programs.

Article 3 The population and family planning programs shall be combined with the efforts to offer more opportunities for women to receive education and get employed, improve their health and elevate their status.

Article 4 When promoting family planning, the people's governments at all levels and their staff members shall perform their administrative duties strictly in accordance with law, and enforce the law in a civil manner, and they may not infringe upon legitimate rights and interests of citizens.

Lawful performance of the official duties by the administrative departments for family planning and their staff members shall be protected by law.

Article 5 The State Council shall exercise leadership over the population and family planning programs throughout the country. Local people's governments at all levels shall exercise leadership over the population and family planning programs within their own administrative regions.

Article 6 The administrative department for family planning under the State Council shall be in charge of the family planning program and the population program related to family planning nationwide.

Family planning administration departments of the local people's governments at or above the county level shall be in charge of the family planning program and the population program related to family planning within their own administrative regions.

The other administrative departments of the local people's governments at or above the county level shall be in charge of the relevant aspects of the population and family planning programs within the limits of their duties.

Article 7 Public organizations such as Trade Unions, Communist Youth Leagues, Women's Federations, and Family Planning Associations, as well as enterprises, institutions, and individual citizens shall assist the people's governments in carrying out the population and family planning programs.

Article 8 The State gives rewards to organizations and individuals that have scored outstanding achievements in the population program and family planning.

Formulation and Implementation of Population Development Plans

Article 9 The State Council shall make plans for population development and incorporate them into the national economic and social development plans.

Based on the plans for population development nationwide and such plans made by the people's governments at the next higher level, people's governments at or above the county level shall, in light of their local conditions, work out such plans for their own administrative regions and incorporate them into their economic and social development plans.

Article 10 People's governments at or above the county level shall, on the basis of the population development plans, formulate plans for implementation of the population and family planning programs and make arrangements for their implementation.

The administrative departments for family planning of the people's governments at or above the county level shall be responsible for routine implementation of the population and family planning plans.

People's governments of townships, ethnic townships, and towns, and neighborhood offices in urban areas shall be in charge of the population and family planning programs in the areas under their jurisdiction and shall implement the population and family planning plans.

Article 11 In the implementation plans for population and family planning programs shall be specified measures for keeping the size of the population under control, improving maternal and child healthcare services, and raising the general quality of the population.

Article 12 Villagers' committees and residents' committees shall, in accordance with law, make a success of the family planning programs.

Government departments, the armed forces, public organizations, enterprises and institutions shall make a success of the family planning programs in their own units.

Article 13 Departments in charge of family planning, education, science and technology, culture, public health, civil affairs, the press and publication, and radio and television broadcasting shall make arrangements to conduct public education in the importance of the population program and family planning.

The mass media are obligated to give publicity to the population program and family planning for the public good.

Schools shall, in a manner suited to the characteristics of the receivers and in a planned way, conduct among pupils education in physiology and health, puberty or sexual health.

Article 14 Family planning among migrant people shall jointly be managed by the people's governments of the place where their residence is registered and of the place where they are currently staying, but chiefly by the latter.

Article 15 The State, on the basis of the national economic and social development, gradually increases the overall amount of funding for the population and family planning programs. People's governments at all levels shall guarantee the necessary funding for the said programs.

The State encourages public organizations, enterprises and institutions and individuals to offer financial assistance to the population and family planning programs.

No unit or individual may withhold, reduce or misappropriate the funds earmarked for the population and family planning programs.

Article 16 The State encourages scientific research and international exchange and cooperation in respect of the population and family planning programs.

Chapter III

Regulation of Reproduction

Article 17 Citizens have the right to reproduction as well as the obligation to practise family planning according to law. Both husband and wife bear equal responsibility for family planning.

Article 18 The State maintains its current policy for reproduction, encouraging late marriage and childbearing and advocating one child per couple. Where the requirements specified by laws and regulations are met, plans for a second child, if requested, may be made. Specific measures in this regard shall be formulated by the people's congress or its standing committee of a province, autonomous region, or municipality directly under the Central Government.

Family planning shall also be introduced to the ethnic peoples. Specific measures in this regard shall be formulated by the people's congress or its standing committee of a province, autonomous region, or municipality directly under the Central Government.

Article 19 Family planning shall be practised chiefly by means of contraception.

The State creates conditions to ensure that individual citizens knowingly choose safe, effective, and appropriate contraceptive methods. Where birth control operations are performed, the recipients' safety shall be ensured.

Article 20 Couples of reproductive age shall conscientiously adopt contraceptive methods and accept technical services and guidance for family planning.

Incidence of unwanted pregnancies shall be prevented and reduced.

Article 21 Couples of reproductive age who practise family planning shall receive, free of charge, the basic items of technical services specified by the State.

The funds needed for rendering the services specified in the preceding paragraph shall, in accordance with relevant State regulations, be listed in the budget or be guaranteed by social insurance plans.

Article 22 Discrimination against and maltreatment of women who give birth to baby girls or who suffer from infertility are prohibited. Discrimination against, maltreatment, and abandonment of baby girls are prohibited.

Rewards and Social Security

Article 23 The State, in accordance with regulations, rewards couples who practise family planning.

Article 24 To facilitate family planning, the State establishes and improves the social security system covering the basic old-age insurance, basic medical insurance, childbearing insurance, and welfare benefits.

The State encourages insurance companies to offer insurance schemes that facilitate family planning.

In rural areas where conditions permit, various types of old-age support schemes may be adopted in adherence to the principles of government guidance and willingness on the part of the rural people.

Article 25 Citizens who marry late and delay childbearing may be entitled to longer nuptial and maternity leaves or other welfare benefits.

Article 26 In accordance with relevant State regulations, women shall enjoy special occupational protection and be entitled to assistance and subsidies during the period of pregnancy, delivery, and breast-feeding.

Citizens who undergo surgical operation for family planning shall enjoy leaves as specified by the State. Local people's governments may give them rewards.

Article 27 The State shall issue to a couple who volunteer to have only one child in their lifetime a "Certificate of Honor for Single-Child Parents".

Couples who are issued the said certificate shall enjoy rewards in accordance with the relevant regulations of the State and of the province, autonomous region, or municipality directly under the Central Government.

Where measures in laws, rules or regulations specify that the rewards to couples who have only one child in their lifetime shall be given by the units where they work, such units shall execute the measures.

Where the only child of a couple is disabled or killed in accidents, and the couple decides not to have or adopt another child, the local people's government shall provide the couple with necessary assistance.

Article 28 Local people's governments at all levels shall help rural households that practise family planning to develop economic undertakings by giving them support and preferential treatment in terms of funds, technology and training. Poverty-stricken households that practise family planning shall be given priority in terms of poverty-alleviation loans, relief through work and other poverty-alleviation projects, and social assistance.

Article 29 Specific measures for conferring rewards specified in this Chapter may be formulated by the people's congresses or their standing committees or the people's governments of the provinces, autonomous regions, municipalities directly under the Central Government or larger cities in accordance with the provisions of this Law and relevant laws and administrative regulations and in light of local conditions.

Chapter V

Technical Services for Family Planning

Article 30 The State establishes premarital health care and maternal health care systems to prevent or reduce the incidence of birth defects and improve the health of newborns.

Article 31 People's governments at all levels shall take measures to ensure citizens' access to technical services for family planning in order to improve their reproductive health.

Article 32 Local people's governments at all levels shall rationally allocate and make multi-purpose use of health resources, establish and improve family planning technical service networks comprising family planning technical service institutions and medical and healthcare institutions providing such services and upgrade the facilities and improve the conditions for and raise the level of, such services.

Article 33 Family planning technical service institutions and medical and healthcare institutions providing such services shall, within the scope of their respective responsibilities, conduct, among different reproductive age groups of people, publicity and education in the basic knowledge about the population program and family planning, provide pregnancy check-ups and follow-up for married women of reproductive age, offer advice and guidance and provide technical services in respect of family planning and reproductive health.

Article 34 Persons providing family planning technical services shall give guidance to citizens who practise family planning in choosing the safe, effective and appropriate contraceptive methods.

Couples who already have children are encouraged to choose long-acting contraceptive methods.

The State encourages research in, employment and wide use of, new technologies and contraceptives for family planning.

Article 35 Use of ultrasonography or other techniques to identify fetal sex for non-medical purposes is strictly prohibited. Sex-selective pregnancy termination for non-medical purposes is strictly prohibited.

Chapter VI

Legal Liability

Article 36 Anyone who, in violation of the provisions of this Law, commits one of the following acts shall be instructed to make rectification and be given a disciplinary warning, and his unlawful gains shall be confiscated by the administrative department for family planning or public health; if the unlawful gains exceed RMB 10,000 yuan, he shall be fined not less than two times but not more than six times the amount of the unlawful gains; if there are no unlawful gains or the said gains are less than 10,000 yuan, he shall be fined not less than 10,000 yuan but not more than 30,000 yuan; if the circumstances are serious, his license shall be revoked by the authority that issued it; if a crime is constituted, he shall be investigated for criminal liability in accordance with law:

- (1) illegally performing an operation related to family planning on another person;
- (2) Using ultrasonography or other techniques to identify fetal gender for non-medical purposes or to bring about sex-selective pregnancy termination for non-medical purposes for another person; or
- (3) performing a fake birth-control operation, providing a false medical report, or issuing a counterfeit certificate of family planning.

Article 37 If anyone forges, alters or trades in certificates of family planning, his unlawful gains shall be confiscated by the administrative department for family planning; if the said gains exceed 5,000 yuan, he shall be fined not less than two times but not more than ten times the amount of the said gains; if there are no such gains or the gains are less than 5,000 yuan, he shall be fined not less than 5,000 yuan but not more than 20,000 yuan. If the offence constitutes a crime, he shall be investigated for criminal liability in accordance with law.

A certificate of family planning that is obtained by illegitimate means shall be revoked by the administrative department for family planning; if the fault lies with the unit that issues such a certificate, the persons who are directly in charge and the other persons who are directly responsible shall be given administrative sanctions in accordance with law.

Article 38 Persons providing technical services for family planning who serve against rules and regulations or delay rescue measures, diagnosis or treatment, if the consequences are serious, shall, in accordance with relevant laws and administrative regulations, bear appropriate legal liability.

Article 39 Any functionary of a State organ who commits one of the following acts in the work of family planning, if the act constitutes a crime, shall be investigated for criminal liability in accordance with law; if it does not constitute a crime, he shall be given an administrative sanction in accordance with law; his unlawful gains, if any, shall be confiscated:

- (1) infringing on a citizen's personal rights, property rights or other legitimate rights and interests;
- (2) abusing his power, neglecting his duty or engaging in malpractices for personal gain;
- (3) demanding or accepting bribes;
- (4) withholding, reducing, misappropriating or embezzling funds for family planning or social maintenance fees; or
- (5) making false or deceptive statistic data on population or family planning, or fabricating, tampering with, or refusing to provide such data.

Article 40 Any unit that, in violation of the provisions of this Law, fails to perform its obligation of assisting in the administration of family planning shall be instructed to make rectification and be criticized in a circular by the local people's government concerned; the persons who are directly in charge and the other persons who are directly responsible shall be given administrative sanctions in accordance with law.

Article 41 Citizens who give birth to babies not in compliance with the provisions of Article 18 of this Law shall pay a social maintenance fee prescribed by law.

Citizens who fails to pay the full amount of the said fees payable within the specified time limit shall have to pay an additional surcharge each in accordance with relevant State regulations, counting from the date each fails to pay the fees; with regard to ones who still fail to make the payment, the administrative department for family planning that makes the decision on collection of the fees shall, in accordance with law, apply to the People's Court for enforcement.

Article 42 Where the person who should pay the social maintenance fees in accordance with the provisions prescribed in Article 41 of this Law is a State functionary, he shall, in addition, be given an administrative sanction in accordance with law; with regard to a person other than the State functionary, a disciplinary measure shall, in addition, be taken against him by the unit or organization where he belongs.

Article 43 Anyone who resists or hinders the administrative department for family planning or its staff members in their performance of their official duties in accordance with law shall be subject to criticism and be stopped by the administrative department for family planning. If his act constitutes a violation of the administrative regulations for public security, he shall, in accordance with law, be given a penalty for the violation; if it constitutes a crime, he shall be investigated for criminal liability.

Article 44 Citizens, legal persons or other organizations that believe an administrative department infringes upon their legitimate rights and interests while administering the family planning program may, in accordance with law, appeal for administrative review or initiate administrative proceedings.

Chapter VII

Supplementary provisions

Article 45 Specific measures for family planning among migrant persons and for providing to them family planning technical services, and measures for collecting social maintenance fees shall be formulated by the State Council.

Article 46 Specific measures for implementing this Law by the Chinese People's Liberation Army shall be formulated by the Central Military Commission in accordance with this Law.

Article 47 This Law shall go into effect as of September 1, 2002.

Notice: All copyrights of the English version of the Orders of the President of the People's Republic of China released on gov.cn belong to the Legislative Affairs Commission of the Standing Committee of the National People's Congress of the People's Republic of China.

L'abolition de la loi de l'enfant unique en 2015 après 36 ans d'application semble être plutôt surprenante et inattendue. Ce travail de recherche vise à expliquer ce changement de politique publique. La question de recherche est donc formulée comme suit : Après 36 années d'application de la loi de l'enfant unique, comment expliquer son abolition en 2015 ?

Pour y répondre, deux concepts vont être étudiés et former les deux hypothèses centrales. D'abord, la dépendance au sentier qui souligne la continuité d'application des politiques publiques et leur résistance au changement. Pour le path dependency, le changement des politiques publiques est possible par des évolutions incrémentales. Ensuite, la fenêtre d'opportunité qui met en avant le besoin d'un choc exogène pour mettre fin à une politique publique.

Ces deux concepts seront testés grâce à la méthode de process-tracing. Cette méthode vise à mettre en avant les événements favorisant ou défavorisant le changement de la loi de l'enfant unique. Elle permet également d'étudier l'évolution de la loi de manière chronologique. Cinq grands critères sont retenus pour répondre à notre question de recherche : la croissance économique de la Chine, sa croissance démographique, l'évolution de ses acteurs politico-administratifs, la résistance de sa population et l'importance de son institution centrale de mise en œuvre la politique de l'enfant unique, le Planning Familial.

L'analyse de ces différentes dimensions permettra de mettre en avant une convergence de facteurs expliquant ce changement de la loi de l'enfant unique après ses 36 ans d'application.

changement, path dependence, window of opportunity, process-tracing, loi enfant unique